



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 23 janvier 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2013

10.003 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 janvier 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1124223007

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout - Projet Le Triangle, phase 1 - Lot 1

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1123438010

Accorder un contrat à la compagnie Wajax composants industriels pour l'achat d'une pompe à cavité progressive de marque Moyno, pour une somme maximale de 58 298,07 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies - 1126030005

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Mobilité inc. (Division radio) pour fournir le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois mois, soit du 1^{er} décembre 2012 au 28 février 2013, pour une somme maximale de 90 000 \$, taxes incluses. (Fournisseur unique) Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1125954010

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1125006003

Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84 \$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.006 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1124745005

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 9834 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1125915015

Ratifier l'octroi du contrat à la firme Excavations DDC inc. pour l'excavation, le remblayage et la réparation de surface pour les fouilles archéologiques préalables à la place du Canada. Dépense totale de 97 650,68 \$ incluant les taxes. Appel d'offres sur invitation no. 6451 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.008 Contrat de construction

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1125991004

Accorder un contrat à Marieville Construction Inc., pour le réaménagement du restaurant du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 030 885,74 \$ (contrat : 984 895,74 \$, incidences : 45 990 \$), taxes incluses - Appel d'offres public # 600886 (10 soumissionnaires)

20.009 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125915014

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 12-11819 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.010 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1125991003

Accorder un contrat de services professionnels à la compagnie Mouvement Créatif pour la transformation d'un autobus usagé en bus-restaurant et la surveillance des travaux de fabrication et de montage pour une somme maximale de 99 033,71 \$, (contrat : 94 727,90 \$ + incidences : 4 305,81 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 12-12523 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.011 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.012 Entente

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1124697002

Accepter une contribution financière de 40 000 \$ de l'Institut de recherche en biologie végétale pour défrayer une partie des coûts de la prolongation du poste de professionnel (botaniste - spécialisé en phytotechnologie, emploi 755820 - poste 53025) au sein de la Division de la recherche et du développement scientifique (RDS) du Jardin botanique de Montréal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Approuver le projet de convention à cette fin

20.013 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125840007

Approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust, un espace à bureaux situé au 888 de Maisonneuve Est, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de six ans et huit mois, soit du 1^{er} juin 2013 au 31 janvier 2020. Bâtiment 8062

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.014 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125840008

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust et du locateur Place Dupuis Commercial Trust, un espace à bureaux situé au 850 de Maisonneuve Est, pour les besoins de la Section métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2022. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 4 663 097,17 \$. Bâtiment 8062

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.015 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124565008

Approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue, de Développement Olymbec Inc., un espace à bureaux situé au 465, rue St-Jean, pour l'Unité centre de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 890 205,42 \$. Bâtiment 8146

20.016 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124565007

Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 9111-7200 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 5967, avenue Verdun, pour le Module de vérification des antécédents du Service de police de la Ville de Montréal et la Division des premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal pour un terme de 2 ans, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 166 999,40 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.017 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1121103001

Accorder un soutien financier de 32,5 M\$ à Partenariat du Quartier des spectacles durant une période de cinq ans pour la réalisation d'un mandat de promotion, de développement d'une programmation d'activités, d'entretien et de mise en oeuvre du Plan lumière, sur le territoire du Quartier des spectacles et approuver un protocole d'entente avec cet organisme.

20.018 Autres affaires contractuelles

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1121009010

Résilier, avec prise d'effet le 30 avril 2013, les conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal (SHM) en 2008 (CG08 0353), 2009 (CG09 0424), 2011 (CG11 0039) et 2012 (CG12 0406) / Intégrer aux responsabilités du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement les mandats attribués antérieurement à la SHM quant au Projet Bonaventure / Intégrer aux responsabilités du Service de la mise en valeur du territoire les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à la planification et au développement du Havre

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1125848006

Approuver la candidature de Montréal pour l'accueil de la Finale provinciale des Jeux du Québec de l'été 2016, approuver le budget prévisionnel et le soutien de la Ville conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel, garantir le déficit de l'événement le cas échéant

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.002 Budget - Autorisation de dépense

CE Affaires institutionnelles , Direction - 1121294005

Autoriser le Service des affaires institutionnelles à utiliser une contribution de 5 000 \$ du ministère des Relations internationales du Québec afin de couvrir des dépenses relatives au fonctionnement de l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophone (AIMF) pour l'année 2011

30.003 Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale , Direction du greffe - 1123430008

Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale « Bureau de taxi de Montréal » et autoriser une dépense de 180 330 \$ à cette fin

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.004 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.005 Approbation des recommandations des comités et commissions

CG Direction générale , Direction du greffe - 1122714008

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1126090019

Adopter le projet de règlement modifiant la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square-Amherst - Marché public Saint-Jacques - Quartier Saint-Jacques - 1125, rue Ontario Est

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1121353014

Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2012

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057002

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 7 au 11 janvier 2013

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125954010 : Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires)

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 125006003 : Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84 \$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat: SMCE124745005 : Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses -Appel d'offres public # 9834 (3 soumissionnaires)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 23 janvier 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale, Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 23 janvier 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale, Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1123438010

Accorder un contrat à la compagnie Wajax composants industriels pour l'achat d'une pompe à cavité progressive de marque Moyno, pour une somme maximale de 58 298,07 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Sécurité incendie de Montréal, Centre de services de la planification stratégique et des technologies - 1126030005

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Mobilité inc. (Division radio) pour fournir le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois mois, soit du 1er décembre 2012 au 28 février 2013, pour une somme maximale de 90 000 \$, taxes incluses. (Fournisseur unique) Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information, Direction - 1125954010

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1125006003

Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84 \$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.006 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1124745005

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 9834 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.007 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1125915015

Ratifier l'octroi du contrat à la firme Excavations DDC inc. pour l'excavation, le remblayage et la réparation de surface pour les fouilles archéologiques préalables à la place du Canada. Dépense totale de 97 650,68 \$ incluant les taxes. Appel d'offres sur invitation no. 6451 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.008 Contrat de construction

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1125991004

Accorder un contrat à Marieville Construction Inc., pour le réaménagement du restaurant du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 030 885,74 \$ (contrat : 984 895,74 \$, incidences : 45 990,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public # 600886 (10 soumissionnaires)

20.009 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125915014

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 12-11819 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

Mention spéciale : Ce dossier a déjà été soumis à la séance du comité exécutif du 7 novembre, à l'article 20.008

20.010 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1125991003

Accorder un contrat de services professionnels à la compagnie Mouvement Créatif pour la transformation d'un autobus usagé en bus-restaurant et la surveillance des travaux de fabrication et de montage pour une somme maximale de 99 033,71 \$, (contrat : 94 727,90 \$ + incidences : 4 305,81 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 12-12523 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.012 Entente

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1124697002

Accepter une contribution financière de 40 000 \$ de l'Institut de recherche en biologie végétale pour défrayer une partie des coûts de la prolongation du poste de professionnel (botaniste - spécialisé en phytotechnologie, emploi 755820 - poste 53025) au sein de la Division de la recherche et du développement scientifique (RDS) du Jardin botanique de Montréal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Approuver le projet de convention à cette fin

20.013 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125840007

Approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust, un espace à bureaux situé au 888 de Maisonneuve Est, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de six ans et huit mois, soit du 1^{er} juin 2013 au 31 janvier 2020. Bâtiment 8062.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.014 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125840008

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust et du locateur Place Dupuis Commercial Trust, un espace à bureaux situé au 850 de Maisonneuve Est, pour les besoins de la Section métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2022. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 4 663 097,17 \$. Bâtiment 8062.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.015 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124565008

Approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue, de Développement Olymbec Inc., un espace à bureaux situé au 465, rue St-Jean, pour l'Unité centre de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 890 205,42 \$. Bâtiment 8146.

20.016 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124565007

Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 9111-7200 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 5967, avenue Verdun, pour le Module de vérification des antécédents du Service de police de la Ville de Montréal et la Division des premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal pour un terme de 2 ans, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 166 999,40 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.017 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1121103001

Accorder un soutien financier de 32,5 M\$ à Partenariat du Quartier des spectacles durant une période de cinq ans pour la réalisation d'un mandat de promotion, de développement d'une programmation d'activités, d'entretien et de mise en œuvre du Plan lumière, sur le territoire du Quartier des spectacles et approuver un protocole d'entente avec cet organisme.

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.002 Budget - Autorisation de dépense

CE Affaires institutionnelles , Direction - 1121294005

Autoriser le Service des affaires institutionnelles à utiliser une contribution de 5 000 \$ du ministère des Relations internationales du Québec afin de couvrir des dépenses relatives au fonctionnement de l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophone (AIMF) pour l'année 2011

30.003 Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale , Direction du greffe - 1123430008

Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale « Bureau de taxi de Montréal » et autoriser une dépense de 180 330 \$ à cette fin

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.005 Approbation des recommandations des comités et commissions

CG Direction générale , Direction du greffe - 1122714008

(AJOUT) Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1126090019

Adopter le projet de règlement modifiant la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square-Amherst - Marché public Saint-Jacques - Quartier Saint-Jacques - 1125, rue Ontario Est

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 16 janvier 2013, 8 h 30, à l'article 40.006

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057002

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 7 au 11 janvier 2013

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125954010 : Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires).

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.004

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 125006003 : Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat: SMCE124745005 : Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses -Appel d'offres public # 9834 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 19

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 5

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 9

CE : 20.001

2013/01/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1123438010

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Wajax composants industriels pour l'achat d'une pompe à cavité progressive de marque Moyno, pour une somme maximale de 58 298.07\$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Wajax composants industriels, fournisseur exclusif, pour l'achat d'une pompe à cavité progressive de marque Moyno, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 58 298.07\$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 13 décembre 2012;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par : Chantal MORISSETTE

Le 2012-12-20 12:21

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1123438010

IDENTIFICATION

Dossier # :1123438010

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Wajax composants industriels pour l'achat d'une pompe à cavité progressive de marque Moyno, pour une somme maximale de 58 298.07\$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du contrat 1619-AE pour la fourniture et l'installation d'équipements de déshydratation des boues d'une valeur de 22 823 551.\$ octroyé en 1990 à la compagnie Tecksol-Seco, il était spécifié entre autres dans le bordereau des prix à l'article 2 de fournir et livrer 8 unités de pompage des boues. Après étude des besoins opérationnels et des exigences techniques de la station d'épuration, la compagnie Tecksol-Seco avait sélectionné des pompes de marque Moyno.

Ces pompes servent à retirer la boue des réservoirs d'homogénéisation et à l'envoyer dans les filtres-presses afin d'être déshydratée. Une fois déshydratée, la boue transformée en gâteau est incinérée et les cendres sont envoyées dans un site d'enfouissement.

Ce sont des pompes à déplacement positif de type cavité progressive qui fonctionnent en moyenne mille trois cents heures chacune par année. Leur durée de vie normale étant de huit ans, nous devons en remplacer au moins une par année pour maintenir la fiabilité du système de déshydratation. De plus, des bris imprévus peuvent à l'occasion nécessiter le remplacement de pompes n'ayant pas atteint leur durée de vie utile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0381du 24 novembre 2011 Accorder un contrat de gré à gré à Peacock inc. pour l'achat de deux pompes à cavité progressive de marque Moyno, pour un montant de 112 674,10 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

DESCRIPTION

Les pompes à cavité progressive requises sont du modèle 4J175G1 CDC 3DREX MOY série L-frame, à pistons rotatifs incluant les options suivantes: déflecteur en fibre, boîtier d'aspiration tourné de 90 degrés vers la droite face à l'arbre de pompe, corps en fonte, composantes internes en acier, revêtement du stator en nitrile 52, standards sur dimensionnés, rotor plaqué chrome, garniture mécanique double John Crane; type 1, dimension de l'arbre 4.5",

inboard rotatifs: carbure de tungstène, latérales rotatives: carbone, latérales stationnaires: céramique, élastomère: fluoroélastomère, matériaux accessoires: acier inoxydable 316, matériaux d'étanchéité: acier inoxydable 316.

JUSTIFICATION

Au cours des derniers mois, nous avons dû remplacer, à même notre inventaire, une pompe défectueuse non réparable dont la durée de vie utile avait été atteinte. Comme les délais de livraison du manufacturier pour ce modèle de pompe sont de douze semaines, nous devons maintenir un minimum de deux pompes en inventaire pour répondre aux besoins opérationnels de l'usine et faire face aux imprévus.

Afin de renflouer notre inventaire, nous avons demandé à la compagnie Wajax composants industriels, distributeur exclusif des pompes Moyno pour le Canada, de nous soumettre un prix pour l'acquisition d'une nouvelle pompe. Le 13 décembre 2012, cette firme nous a fait parvenir une soumission au montant de 58 298,07\$, taxes incluses.

Considérant que :

- le non renouvellement à temps de notre inventaire peut affecter notre capacité de traitement des boues et par conséquent nous obliger à rejeter une partie des eaux usées non traitées au fleuve;
- les pompes à cavité progressive de marque Moyno répondent adéquatement depuis plus de quinze ans aux besoins opérationnels et aux exigences techniques de la Station d'épuration des eaux usées, Jean-R.-Marcotte.
- le remplacement d'une pompe Moyno par un autre modèle entraîne des travaux importants et coûteux de modification de la tuyauterie à la succion et à la décharge de la pompe. Elle nécessite la fabrication d'une nouvelle base pour supporter la pompe. Il faut également revoir l'alimentation électrique de même que les instruments de mesure. De plus, il faut s'assurer de la compatibilité du moteur déjà en place avec l'autre modèle de pompe. Toutes ces modifications seraient à refaire à chaque changement de modèle.
- les recherches effectuées pour trouver des modèles équivalents en termes de durée de vie, dimension et capacité de pompage n'ont pas donné de résultats satisfaisants;
- Wajax composants industriels est le seul revendeur autorisé au Canada pour les pompes de marque Moyno et qu'il nous a présenté une offre conforme à nos exigences et à notre estimé de 57 463,79\$ (écart de 834,28\$ (+1.45%));

il est recommandé d'accorder un contrat de gré à gré à la compagnie Wajax composants industriels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2013 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat d'approvisionnement sont de 58 298,07 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 55 762,82 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et sera imputée comme suit :

Division : Support à l'exploitation

Objet de dépenses : Biens non durables / Pièces et accessoires - matériel roulant, équipements et infrastructures

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Améliorer la qualité de l'eau qui se déverse dans le fleuve, en traitant les boues générées lors du procédé de décantation des eaux usées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un bris imprévu ou la mise hors service d'une ou plusieurs pompes réduirait notre capacité de déshydratation des boues pour plusieurs mois. Par conséquent, cette situation nous obligerait à déverser une partie des eaux usées non traitées directement au fleuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Bon de commande émis: 21 janvier 2013

Livraison: 11 avril 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements suivants : politique de gestion contractuelle et politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER

Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559

Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE

Directeur

Tél : 280-3706

Télécop. : 514-280-4387

Date d'endos. : 2012-12-17

Dossier # :1123438010

**Dossier # : 1126030005**

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies , Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell Mobilité inc. (Division radio) pour fournir le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois mois, soit du 1er décembre 2012 au 28 février 2013, pour une somme maximale de 90 000 \$, taxes incluses. Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Mobilité inc. (Division radio), fournisseur unique, pour une période de trois mois, soit du 1^{er} décembre 2012 au 28 février 2013, pour fournir le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 90 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 30 octobre 2012;
2. d'approuver à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et Bell Mobilité inc. (Division radio) selon les termes et conditions stipulés audit projet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Serge TREMBLAY**Le** 2013-01-16 15:56**Signataire :**

Serge TREMBLAY

Directeur
Sécurité incendie de Montréal , Direction

Dossier # : 1126030005

IDENTIFICATION

Dossier # :1126030005

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies , Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell Mobilité inc. (Division radio) pour fournir le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois mois, soit du 1er décembre 2012 au 28 février 2013, pour une somme maximale de 90 000 \$, taxes incluses. Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier est destiné à octroyer un contrat de gré à gré à Bell Mobilité inc., Division radio (BMR), pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de trois mois, soit du 1^{er} décembre 2012 au 28 février 2013.

Le SIM est responsable de la sécurité des citoyens, et à cet effet, doit se doter des outils nécessaires en matière d'interventions en sécurité incendie. Pour ce faire, le SIM exploite depuis plusieurs années un système de gestion des interventions (SGI), qui est au cœur de ses activités opérationnelles. Ce système permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications entre plusieurs intervenants du SIM sur le territoire de l'île de Montréal.

Le SGI est constitué d'un ensemble de composantes hétérogènes supportées par différents fournisseurs. Une de ces composantes, soit l'environnement véhiculaire, est actuellement supportée par la firme BMR. Ce contrat a pris fin le 30 novembre 2012. La Ville doit donc octroyer un nouveau contrat pour ce volet du SGI à la suite d'un processus d'appel d'offres public.

Comme certaines composantes de l'environnement véhiculaire sont désuètes et ne sont plus supportées par leur fabricant, la Ville a entrepris en 2011 un projet pour stabiliser le SGI. Ce projet a permis d'identifier certains travaux dont la réalisation est requise, avant que la Ville puisse lancer un appel d'offres public pour le support et la maintenance de l'environnement

véhiculaire. Parmi ces travaux, on peut citer la mise à niveau de la passerelle Dataradio-IP (CG12 0270) et un processus d'appel d'offres public pour l'acquisition d'ordinateurs véhiculaires (CG12 0467) en vue du remplacement prévu en 2013.

En raison de la complexité de la solution à mettre en place et de l'interdépendance entre les composantes du SGI, le devis technique pour le support et la maintenance de l'environnement véhiculaire n'a pu être complété à temps pour permettre l'octroi d'un nouveau contrat au 1^{er} décembre 2012. L'appel d'offres public pour les services de support et de maintenance de l'environnement véhiculaire du SGI a été lancé le 12 novembre 2012 et l'octroi du contrat est prévu pour la fin du mois de février 2013.

Étant donné que le SGI est directement lié à la protection des citoyens, il est impératif que l'ensemble des composantes utilisées soit supporté pour assurer une continuité des opérations.

C'est dans ce contexte que le SIM souhaite pouvoir octroyer à BMR un contrat de gré à gré pour le support et la maintenance de l'environnement véhiculaire du SGI, pour une durée de trois mois, et pour un montant maximal de 90 000 \$, incluant les taxes.

Dans le but de procéder à l'octroi d'un contrat de trois mois, sans appel d'offres, la Ville s'appuie sur l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), qui permet au ministre responsable du MAMROT, aux conditions qu'il déterminera, d'exempter la Ville de l'obligation de demander des soumissions. La demande d'exemption au MAMROT a été transmise dans le 21 novembre 2012. L'autorisation du MAMROT a été reçue le 11 janvier 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0270 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 250 344,98 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la passerelle Dataradio-IP de l'infrastructure radio du SGI du SIM dans le cadre du contrat accordé à BMR, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 853 539,58 \$ à 2 103 884,56 \$, taxes incluses.

CG08 0014 - 31 janvier 2008 - Octroyer un contrat à BMR pour le support et l'entretien de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du SIM, pour une somme maximale de 1 853 539,58 \$, taxes incluses, pour une durée de 60 mois, soit du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2012.

CE07 1279 - 15 août 2007 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour un contrat de support et d'entretien de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du SGI du SIM, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer le maintien du support et de la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du SIM, pour la période de trois mois qui s'écoulera entre la fin du contrat actuel de BMR, soit le 30 novembre 2012, et l'octroi d'un nouveau contrat prévu fin février 2013 à la suite d'un processus d'appel d'offres public. Il s'agit d'un support 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Afin d'assurer la continuité des opérations, la formule retenue est l'octroi d'un contrat de gré à gré avec la seule firme en mesure de fournir les services requis dans le contexte actuel. À cet effet, le 10 janvier 2013, la Ville a reçu l'autorisation du MAMROT permettant d'octroyer un contrat de gré à gré à BMR pour le support et la maintenance de l'environnement véhiculaire du SIM. La lettre du MAMROT est en pièce jointe au dossier.

JUSTIFICATION

L'infrastructure de radiocommunication véhiculaire et les ordinateurs véhiculaires sont des composantes essentielles au fonctionnement global du SGI et joue un rôle crucial sur le plan opérationnel. Ces composantes assurent les communications et la transmission d'informations

pertinentes aux interventions entre le centre de communications et les ordinateurs véhiculaires. De plus, le lien radio assure un lien redondant de télécommunication filaire avec les casernes.

Les informations transmises via l'infrastructure véhiculaire contribuent à assurer la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM. Ces composantes doivent être disponibles 24 heures par jour, 365 jours par année. L'octroi d'un contrat à BMR permettra d'assurer le bon fonctionnement des composantes de l'infrastructure de radiocommunication véhiculaire et des ordinateurs véhiculaires et ainsi assurer la continuité des opérations.

BMR s'avère le seul fournisseur en mesure d'assurer cette période de transition de trois mois, compte tenu de son expérience, de sa connaissance et de sa maîtrise de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du SGI du SIM .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat pour le support et la maintenance de l'environnement véhiculaire du SGI du SIM est d'une somme maximale de 90 000 \$, taxes incluses.

Le contrat comporte des frais fixes pour un montant de 64 415,97 \$ avant taxes et des contingences pour un montant de 13 861,92 \$ avant taxes afin d'assumer les frais de réparations et installations d'équipements pouvant survenir.

	2012	2013	Total	
Coût mensuel	21 471,99 \$	42 943,98 \$	64 415,97 \$	82,29%
Contingences	4 620,64 \$	9 241,28 \$	13 861,92 \$	17,71%
Sous-total avant taxes	26 092,63 \$	52 185,26 \$	78 277,89 \$	100,00%
Montant avec taxes	30 000,00 \$	60 000,00 \$	90 000,00 \$	

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement du SIM dans le compte de la Division des technologies, services techniques pour la portion 2012 et dans le compte de la Division de la planification stratégique, services techniques pour la portion 2013.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de support et maintenance de l'infrastructure de radiocommunication véhiculaire et des ordinateurs véhiculaires, le bon fonctionnement du SGI ne peut être assuré et les opérations du SIM en seront affectées.

Étant donné que le SGI est directement lié à la protection des citoyens, il est impératif que l'ensemble des composantes utilisées soit opérationnel et supporté 24 heures par jour et 365 jours par année. Advenant une panne d'un équipement, le SIM devrait transmettre ses communications verbalement par radio ou par téléphone, ce qui pourrait affecter l'exécution des opérations et entraîner un risque directement lié à la protection des citoyens et du personnel pompier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de longue durée pour le support et la maintenance de l'environnement véhiculaire du SGI du SIM: fin février 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles
(Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Guillaume BROSSARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène BOUTET

Conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-0747

Télécop. : 514-280-0710

ENDOSSÉ PAR

François MASSÉ

Assistant-directeur - ssim

Tél : 514-868-5943

Télécop. : 514-868-5817

Date d'endos. : 2013-01-16

Dossier # :1126030005

**Dossier # : 1125954010**

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à IBM Canada Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, pour une période de 5 ans, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11947 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Signé par : Michel ARCHAMBAULT**Le** 2012-12-06 16:01**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

Dossier # :1125954010

IDENTIFICATION

Dossier # :1125954010

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Ville de Montréal (Ville) héberge une partie importante de ses infrastructures informatiques (serveurs) à l'extérieur de ses locaux. Plusieurs systèmes et applications sont touchés dont ceux du Service des finances, du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, de la Direction associée - Bibliothèques, de la Division Internet et médias sociaux ainsi que d'autres opérations courantes d'administration.

Le présent contrat d'hébergement de serveurs (CG07 0435) d'une durée de cinq ans avec IBM Canada Ltée arrivera à échéance le 28 février 2013. Depuis l'octroi de ce contrat, la Direction des immeubles a aménagé une salle informatique dans les locaux de la Ville (CG07 0360). Cette salle héberge également des équipements qui appartiennent au Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), par conséquent elle est considérée comme une salle sécurité publique. Suite aux efforts de consolidation des équipements informatiques entrepris par le Service des technologies de l'information (STI), il y a progressivement rapatriement de certaines plates-formes informatiques dans cette salle. Toutefois, selon les bonnes pratiques de gestion des TI, cette salle ne doit pas accommoder l'ensemble des serveurs en fonction, la principale raison étant d'assurer une continuité opérationnelle de certains systèmes de la Ville en cas d'incident à la salle principale. Avec la disponibilité de la salle interne, les activités de gestion reliées aux équipements rapatriés seront réalisées à l'interne au STI.

Le contrat en vigueur comprend plusieurs services qui seront exclus du prochain contrat, notamment la location/hébergement de la plateforme centrale (mainframe) et d'un super serveur. Puisque la Ville a maintenant une salle d'ordinateurs adéquate, elle fera l'acquisition de sa propre plateforme centrale (CG12 0391) et d'un super serveur qu'elle hébergera à l'interne. Ce changement de portée de contrat explique la différence de prix entre le contrat en vigueur qui arrivera à échéance le 28 février 2013 et celui faisant l'objet du présent dossier.

Toutefois, le recours à une deuxième salle est indispensable pour la continuité des affaires et pour implanter un plan de relève efficace des systèmes et des applications ainsi que pour la protection des données en cas d'interruptions de services reliés à des situations hors du contrôle de la Ville ou d'entretien majeur.

En collaboration avec la Direction de l'approvisionnement, le STI a lancé un appel d'offres public (AOP) pour des services techniques d'hébergement externe de serveurs.

L'appel d'offres public a été publié le 18 juillet 2012 dans le journal La Presse et sur le site SE@O. Quatre addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	25 juillet 2012	Correction de la date d'ouverture des soumissions et précisions
2	27 juillet 2012	Précisions techniques et nouveaux bordereaux des prix
3	6 août 2012	Précisions techniques et administratives
4	13 août 2012	Prolongation de l'AOP jusqu'au 22 août 2012

Un délai de cinq semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des soumissions a été faite le 22 août et 2 soumissions ont été déposées, toutes deux conformes. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendriers à compter de la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Afin de maintenir et de garantir les niveaux de services attendus par l'ensemble des utilisateurs et clients, le STI désire octroyer à IBM Canada Ltée un contrat d'une durée de 5 ans, pour des services techniques d'hébergement externe de serveurs pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2018, avec la possibilité de deux renouvellements annuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0391 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro Inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soum.)

CE12 1008 - 20 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services techniques d'hébergement externe de serveurs, pour une durée de cinq ans.

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Octroi d'un contrat d'une durée de 5 ans pour l'hébergement et la transition du centre informatique de la Ville à IBM Canada - 20 113 865 \$.

CG07 0360 - 20 septembre 2007 - Octroyer un contrat à la firme Entreprise de construction TEQ inc. pour la rénovation du 2580 boulevard Saint-Joseph, dépense totale de 7 426 540,96 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Les services techniques d'hébergement externe de serveurs (montant forfaitaire mensuel) combleront les besoins suivants pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2018:

- utiliser une salle externe spécifiquement aménagée pour les serveurs et respectant les normes établies pour les infrastructures électromécaniques (Classe III: respect des normes de climatisation, de sécurité, d'électricité, de systèmes incendie, etc.);
- gérer les copies de sauvegardes (saisie, manutention, transport vers la voûte);

JUSTIFICATION

Les situations imprévues telles que les pannes, les catastrophes et les cyberattaques de même que les travaux d'entretien majeur des systèmes informatiques justifient l'utilisation d'un plan de relève et d'un local externe. Dans une optique d'informatique corporative, le STI s'assure d'offrir un niveau de service élevé. En cas d'interruption de celui-ci, les impacts sur les utilisateurs doivent être minimisés.

Présentement, la Ville ne possède pas de deuxième salle d'envergure aménagée spécifiquement pour l'hébergement de serveurs, donc il faut faire appel à une firme externe afin d'assurer le niveau de protection requis pour les équipements et de respecter les exigences de Classe III.

Les avantages d'octroyer un contrat d'hébergement à une firme externe sont:

- l'accès à une salle aménagée et gérée spécifiquement pour l'opération des serveurs;
- l'augmentation de la protection des données par leur réplication et leur récupération en cas de perte (voûtage externe);
- l'appui de la recommandation 2.8 du rapport F1-08-01 émis le 31 décembre 2008 par le vérificateur général de la Ville concernant l'implantation d'un plan de relève officiel et documenté pour le système SIMON.

La complexité logistique du déménagement d'un centre de traitement, la fragilité ainsi que la valeur monétaire et informationnelle des serveurs motivent le STI à privilégier un contrat de 5 ans avec la possibilité de deux renouvellements annuels. L'évolution du marché et des technologies, tout particulièrement celles de virtualisation et d'infonuagique, sera prise en considération dans l'éventualité d'un renouvellement annuel du contrat.

Sur un total de 8 preneurs du cahier des charges, 2 preneurs (25 %) ont déposé des offres alors que les 6 autres (75 %) n'ont pas soumissionné.

Sur les 6 firmes n'ayant pas déposé d'offres, une ne disposait pas des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à l'AOP, une deuxième firme s'est retirée, car elle ne fait pas l'agencement des services requis et une autre ne pouvait pas rencontrer les spécifications demandées. Finalement 3 firmes parmi les 6 n'ont pas répondu à la Direction de l'approvisionnement sur la raison de leur désistement.

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Autre (préciser)	Total
IBM Canada (adjudicataire)	97,75	5 267 921,10 \$		5 267 921,10 \$
Bell Canada Ltée	64,17	10 564 758,41 \$		10 564 758,41 \$
Dernière estimation réalisée		4 489 774,00 \$		4 489 774,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				778 147,10 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				17,3 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note - adjudicataire)				5 296 837,31 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%)				100,5 %

((2e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100		
---	--	--

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres s'explique par les facteurs suivants :

- La difficulté d'évaluation des frais fixes quant à l'hébergement de l'ensemble des cabinets informatiques à la suite du retrait d'un certain nombre de services;
- Les services de télécommunications ont été estimés pour tenir compte de la localisation de certains soumissionnaires potentiels sur l'ensemble de l'Île de Montréal;
- L'estimation interne réalisée avant l'appel d'offres se basait sur la technologie de sauvegarde classique du contrat courant alors que le cahier des charges offrait une certaine latitude aux soumissionnaires de proposer des technologies différentes, certaines plus coûteuses.

Il est probable que le prix de la soumission de Bell qui est environ le double de celle d'IBM s'explique par les facteurs suivants :

- Bell inclut dans sa soumission les coûts de la consommation électrique des équipements à héberger alors qu'IBM Canada Ltée intègre ces coûts dans sa structure de prix d'hébergement;
- bien que ça n'était pas demandé par la Ville dans son devis technique, pour la sauvegarde, Bell propose une solution compatible avec une plate-forme centrale, ce qui en augmente substantiellement le coût;
- les soumissionnaires pouvaient proposer la virtualisation des cassettes de sauvegarde de données et c'est ce qu'a fait Bell, mais pas IBM. Ce faisant, la solution de sauvegarde proposée par Bell devenait plus complexe et plus coûteuse, d'autant plus qu'au lieu de ne tenir compte que du 25% de croissance annuelle du volume de données indiqué par la Ville, Bell a ajouté une contingence annuelle de 20%;
- l'ensemble des services proposés par IBM dans sa soumission est couvert par eux-mêmes alors que certains des services proposés par Bell sont sous-traités, ce qui contribue à l'augmentation du prix de leur soumission.

Les risques associés au présent dossier concernant la continuité opérationnelle informatique de la Ville sont minimisés d'une part par l'exigence d'une salle de niveau Tier III et d'autre part par l'imposition de niveaux de service auxquels sont rattachés des pénalités financières en cas de non atteinte ou non-respect.

D'ailleurs, la limitation de responsabilité civile établie à 10 M\$ dans la soumission d'IBM couvre amplement la valeur des équipements hébergés chez IBM (soit approximativement 2,8 M\$) ainsi que tout autre risque qui pourrait être associé au présent contrat. En effet, il est improbable que des dommages de toute nature résultant de la responsabilité de l'adjudicataire dépassent la limitation de responsabilité en question. En conséquence, la Ville ne subira aucun préjudice de l'inclusion de cette limitation de responsabilité à la soumission de IBM.

Dans ces circonstances et compte tenu de ce qui précède, nous recommandons l'octroi de ce contrat à IBM.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que :

- Il s'agit d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et;

- l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense d'un montant total de 5 267 921,10 \$, réparti sur une période de 5 ans et payable mensuellement, sera assumée par le budget de fonctionnement de la section Harmonisation et évolution technologique de la Division des technologies du STI pour la durée du contrat du 1er mars 2013 au 28 février 2018.

Voici la répartition annuelle de ce contrat :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Coûts (taxes incluses)	951 026,25 \$	1 040 504,78\$	1 027 176,50 \$	1 031 930,71 \$	1 043 085,97 \$	174 196,90 \$	5 267 921,10 \$

La diminution de la valeur de ce contrat en rapport au précédent réside principalement dans la modification du modèle d'affaires. L'acquisition d'un ordinateur central et d'un super serveur au PTI remplace l'option de location de ces mêmes équipements inclus au contrat précédent. Les acquisitions ont fait l'objet de contrats distincts.

Le fait de remplacer l'option de location des équipements (ordinateur central et super serveur) par l'acquisition de ces derniers requiert des ressources supplémentaires pour le traitement des données de stockage. Le nouveau modèle d'affaires de ce contrat génère des économies importantes pour la Ville de l'ordre de 5,1 M\$ sur une période de 5 ans.

Ces importantes économies ont permis d'absorber une croissance importante des coûts de contrats d'entretien pour l'ensemble du STI. La modification du modèle d'affaires de ce contrat a permis de maintenir au même niveau budgétaire le portefeuille de contrats au STI tout en absorbant la croissance reliée aux besoins d'affaires.

Tableau expliquant l'écart entre le contrat d'hébergement précédent et le présent contrat :

Description	Montant
Contrat précédent (2007-2013) – Hébergement des serveurs <u>incluant</u> la location des équipements (Excluant les coûts reliés au déménagement pour fin de comparaison)	18,60 M\$
Contrat en instance d'octroi (2013-2018) – Hébergement des serveurs <u>excluant</u> la location des équipements	5,27 M\$
Écart entre le contrat à octroyer et le précédent	13,33 M\$

Tableau expliquant les coûts à la suite de la modification du modèle d'affaires :

Coûts supplémentaires découlant du nouveau modèle d'affaire sans location pour la période du contrat (5 ans)	Montant
Coût d'acquisition et financement des serveurs	3,56 M\$
Entretien des serveurs acquis	1,63 M\$
Relève ordinateur central	0,29 M\$
Ressources supplémentaires pour la gestion du stockage, des copies de sécurité et des	2,00 M\$

serveurs	
Croissance du portefeuille de licences (contrats d'entretien)	0,75 M\$
Total	8,23 M\$
Économies générées (5 ans)	5,10 M\$

Tableau expliquant l'allocation des économies pour absorber une partie de la croissance au STI :

Allocation des économies au STI	Montant
Entretien licences Oracle	3,34 M\$
Croissance des besoins (traitement et stockage) et indexation des contrats au STI	1,76 M\$
Total	5,10 M\$

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville favorise le développement durable. En conséquence, et afin de soutenir son engagement en matière de protection de l'environnement, le STI entend, dans le cadre du présent dossier, minimiser l'énergie requise à l'exploitation et au refroidissement des équipements en maintenant ses efforts de consolidation informatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ce sommaire entraînerait:

- l'impossibilité pour la Ville de maintenir l'orientation de conserver dans un centre d'hébergement externe les serveurs qui servent à assurer la robustesse et la redondance de certaines infrastructures critiques, notamment les systèmes de stockage. L'hébergement de ces systèmes dans les installations actuelles est impossible faute d'espace disponible et fortement déconseillé pour des considérations de relève. L'aménagement d'un second centre de traitement de classe III, propriété de la Ville, exige des investissements considérables pouvant dépasser 7 M\$, pour la réalisation d'une construction neuve ou des aménagements importants qui ne peuvent être réalisés dans un court délai. Il faut aussi tenir compte des frais récurrents opérationnels, incluant les ressources, et d'acquisition d'équipements qui sont inclus dans les services techniques du présent sommaire;
- l'augmentation du risque de pannes informatiques ou d'interruptions de service sans relève externe;
- l'obligation d'acquérir les équipements de sauvegarde, de gérer ces équipements et le transport des cassettes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : début janvier 2013;

- Octroi du contrat : fin janvier 2013;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet appel d'offres est conforme à :

- la politique de gestion contractuelle;
- la politique d'approvisionnement;
- l'encadrement "Contingences, incidences et déboursés dans les contrats" (C-OG-DG-D-12-010);
- l'encadrement "Confidentialité des estimations des contrats" (C-OG-DG-D-12-005);

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Guillaume BROSSARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PAGÉ

Chef de section - Harm. - Évol. Tech.

Tél : 514 280-3456

Télécop. : 514 280-9102

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAULT

Chef de division - Technologies

Tél : 514 280-3567

Télécop. : 514 280-9108

Date d'endos. : 2012-10-17

Dossier # :1125954010



Dossier # : 1125006003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information.

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38\$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation de l'ensemble des produits Oracle incluant les produits SIMON pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.
2. d'approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22\$.
3. d'autoriser en 2013 un budget additionnel de 363 900 \$ en revenus et dépenses pour refléter la facturation interne entre les unités d'affaires concernées.
4. d'autoriser en 2013 un virement budgétaire de 4 400,00 \$ entre le Service des finances, le Service du capital humain et le Service des technologies de l'information conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
5. d'ajuster en 2014 les bases budgétaires des unités d'affaires conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des Technologies de l'information. Cette dépense sera assumée à 55,4% par l'agglomération pour un montant de 2 806 051\$ en 2013.
7. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville.

Signé par : Michel ARCHAMBAULT

Le 2012-12-12 08:45

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

Dossier # :1125006003

IDENTIFICATION

Dossier # :1125006003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a approuvé au fil des années des investissements majeurs en technologie de l'information, dont une portion significative s'est traduite dans des technologies logicielles Oracle afin de supporter notamment ses missions sectorielles et corporatives. Les produits logiciels, dont Oracle possède les droits de propriété exclusifs livrés au titre de ce 14^{ième} addenda, font ainsi partie des indispensables composantes informatiques et fonctionnelles de la Ville en matière de gestion intégrée notamment des ressources humaines, comptabilité, finances, paie, gestion des stocks, approvisionnements et pour de nombreuses bases de données.

En plus d'obtenir des services de soutien technique annuel, l'acceptation de cette convention est essentielle pour l'obtention des droits limités d'utiliser les programmes aux seules fins des opérations internes à la Ville et pour garantir la pérennité des licences pour toutes les lignes de produits Oracle détenues par la Ville incluant le système informatique SIMON.

Ainsi, depuis la mise en application du contrat initial en 2003 au montant de 10,6 M\$, plusieurs itérations d'acquisitions de licences et de support ont été réalisées, soit dans le cadre de projets d'évolution de la solution du système intégré Montréal (SIMON) ou encore lors d'activités opérationnelles, applicatives ou de régularisation. Tous les droits d'utilisation des licences, les mises à niveau ainsi que les frais de renouvellement annuel pour soutien technique ont ainsi fait l'objet d'autorisation au contrat d'origine et se regroupent aujourd'hui sous la bannière d'un 14^{ième} addenda.

Cette convention, en vigueur du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 s'intègre dans la stratégie globale du STI visant notamment la mise en place d'une structure de gouvernance sur le contrôle, l'utilisation des licences et la gestion des actifs associés aux ententes d'envergure.

L'objet de ce sommaire est de permettre aussi à chaque unité d'affaires d'effectuer l'ajustement budgétaire à leur enveloppe vers le Service des Technologies conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

(En cours d'approbation) GDD#1125954007 Autoriser une dépense additionnelle de 3 085 410,16 \$, taxes incluses, pour régulariser la conformité des droits d'utilisation des licences Oracle excluant SIMON et acquérir les licences requises pour le module "Load Testing" / Approuver, à cette fin, un projet d'addenda #13 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 32 316 054,68 \$ à 35 401 464,84 \$

CG12 0043 - 23 février 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 658 160,17 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et le soutien technique de licences de la suite e-Business dans le cadre du projet «Approvisionnement avancé» / Approuver un projet d'addenda no 12 modifiant la convention intervenue avec la Corporation Oracle ULC Canada (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 29 657 894,51 \$ à 32 316 054,68 \$, taxes incluses.

CM03 0900 - Contrat original initié dans le cadre du projet de mise en place du Système intégré pour le montant de 10 620 738.00\$.

(Voir l'intégralité historique des addenda en pièces jointes).

DESCRIPTION

Le soutien technique et de mises à jour de produits logiciels Oracle visé par cette entente couvre essentiellement les volets suivants :

- Des mises à jour de programmes, correction de bogues, alertes sécurité et mises à jour de correctifs critiques;
- Des scripts de mises à niveau et le droit d'obtention des mises à niveau desdits logiciels et outils de gestion;
- Les principales versions de produits et de technologies, notamment des versions de maintenance générale, des versions de fonctionnalités et des mises à jour de documentation;
- L'aide aux demandes de service, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et l'accès au Portail de soutien en ligne 24 heures sur 24;
- La protection et l'usage des produits licenciés, des programmes informatiques et des droits d'auteur sur les logiciels;
- Le droit d'utiliser les programmes informatiques et de services de soutien technique exclusif à Oracle.

À cet égard, la Ville dispose d'un portefeuille significatif d'applications Oracle déployé selon les familles principales suivantes :

- Les fonctionnalités et applications logicielles et les bases de données
- Les outils de développement & d'opération permettant d'exploiter les applications logicielles et bases de données
- Les applications des modules du système intégré de gestion de la Ville (SIMON) *iSupplier* , *Sourcing* et *iProcurement & Spend Analytics*, *Business Enterprise Edition plus*, *Services Procurement*, *Procurement Contract*

- Les produits *Database Enterprise Edition, Diagnostic Packs, Spatial, Weblogics Suite & Enterprise, Load Testing Controller, Load Testing Developer Edition, Load Testing Accelerator Webservices*.

Les virements demandés au dossier visent à consolider les budgets d'entretien des produits Oracle au sein du STI considérant que les budgets sont actuellement dans 7 unités clients.

JUSTIFICATION

Pour recevoir le soutien technique fourni par Oracle, tous les programmes logiciels détenus par la Ville doivent être dûment munis de permis de licences. Sans permis de licence Oracle, la Ville n'a pas le droit d'utiliser ces produits logiciels. Chaque licence acquise correspond ainsi à un contrat qui définit son origine, son authenticité, valide et confirme les droits de l'installer et de l'utiliser, autorise son usage selon les dispositions et règles du protocole de la convention.

À cet égard, la Ville opère plus de 150 applications pluridisciplinaires qui reposent sur des solutions informationnelles Oracle. Ces applications, bases de données, outils de productivité ou administratifs requiert inévitablement l'assistance du service de soutien technique exclusif à Oracle. La nature de ce service de soutien technique est réservée strictement aux clients couverts par une entente contractuelle comportant des droits d'utilisation de licences et du soutien technique.

Parmi ces demandes de service technique, le développement ou les correctifs constituent la partie la plus critique. De par la nature exclusive du contrat, ces correctifs ne peuvent être développés que par l'éditeur Oracle. L'absence de ce service mettrait ainsi en péril la pérennité des différentes solutions applicatives basées sur les produits Oracle et pourrait, le cas échéant, perturber les opérations municipales essentielles (paie, comptabilité et états financiers, approvisionnements, etc.). En plus, l'exploitation et l'évolution des outils technologiques et applicatifs exigent une constante interaction avec Oracle afin d'assurer une qualité de soutien technique appropriée.

Administrativement, le but du présent sommaire est de permettre le renouvellement et la consolidation de 46 commandes de soutien technique et d'entretien logiciel pour l'ensemble des produits logiciels de propriété d'Oracle et de couvrir les frais de soutien pour les futures acquisitions de licences Oracle dont la Ville deviendra détentrice durant la période visée.

Ces dépenses annuelles récurrentes d'entretien des licences Oracle incluent les droits d'utilisation de licences Oracle de la régularisation générée notamment par la croissance d'utilisation des applications des produits Oracle par la Ville. Cette récurrence inclut les frais de soutien annuel pour les substitutions de licences et les nouvelles acquisitions du module "Load Testing" Oracle décrit à l'addenda #13 en cours d'approbation (GDD#1125954007).

Cette convention, renouvelable annuellement, couvrira ainsi près de 550 000 licences et 150 applications Oracle et inclura, comme dépenses additionnelle, une contingence pour les frais de soutien générés par les acquisitions de licences liées notamment à la croissance des besoins en projets durant la période visée dudit contrat. C'est aussi pour cette raison que le STI recommande d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 545 000\$ qui servira à couvrir, si l'occasion s'en présente, la portion des frais de soutien technique.

Ce montant, qui est inclus dans la dépense additionnelle du présent dossier, sera réparti comme suit :

2013	2014	2015	2016
0\$	500 000\$	515 000\$	530 000\$

Il est entendu que ces coûts associés aux renouvellements annuels doivent être assumés par la Ville durant tout le cycle de vie utile des licences logicielles Oracle. La méthode de

tarification du soutien technique & de mises à jour de logiciels est établie en fonction du niveau de soutien et du nombre de licences pour lesquelles le soutien est commandé. Les coûts associés à ces renouvellements annuels représentent 22% des coûts initiaux d'acquisition. À titre d'illustration, si la Ville fait l'acquisition d'un produit Oracle pour une somme de 100 000\$, elle devra par la suite assumer une dépense annuelle de 22 000\$ par année, pendant toute la durée de vie utile de ce produit.

Afin de commander et/ou renouveler les programmes d'Oracle, le *modus operandi* de ce dernier est l'utilisation de l'addendum comme lien contractuel aux dispositions de la convention de licence & service Oracle ratifiée en 2003. Les conditions de ladite convention d'origine ont ainsi préséance et régissent notamment tous les renouvellements de soutien technique à partir de la première année de la commande et pour toutes les années subséquentes. C'est ainsi que ce renouvellement est sous l'égide d'un 14ième addenda émanant d'une convention d'origine qui ne peut être alternée que par un écrit accepté et signé par l'éditeur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Actuellement, les budgets de ces contrats d'entretien sont regroupés sous l'égide du STI et pour 7 services distincts, à même leur propre budget. Une gestion décentralisée par client de ces contrats génère une forte croissance des coûts lorsque les activités de ce même service augmentent. Une régularisation des droits de licences est effectuée annuellement par le STI auprès du fournisseur entraînant un ajustement du contrat d'entretien lié à ces licences.

	2013	2014	2015	2016	Total 4 ans
Frais d'entretien avant migration et acquisition de licences (indexation annuelle de 3%)	3 877 455,88 \$	3 993 779,55 \$	4 113 592,94 \$	4 237 000,73 \$	16 221 829,10 \$
Frais d'entretien incluant les nouvelles acquisitions et migration (addenda #13 - GDD #1125954007)	1 191 937,76 \$	1 095 862,17 \$	1 095 862,17 \$	1 095 862,17 \$	4 479 524,27 \$
Frais de contingence	-	500 000,00 \$	515 000,00 \$	530 000,00 \$	1 545 000,00 \$
TOTAL ANNUEL DU CONTRAT D'ENTRETIEN	5 069 393,64 \$	5 589 641,72 \$	5 724 455,11 \$	5 862 862,90 \$	22 246 353,38 \$

Voici dans la première colonne du tableau le portrait des contrats d'entretien Oracle de 2013 par client et des régularisations dû à la croissance de certains domaines d'affaires:

RÉPARTITION DU CONTRAT D'ENTRETIEN PAR CLIENT	2013	2014	2015	2016	Total 4 ans
Contrat d'entretien - STI (SIMON)	3 883 327,11 \$	3 532 580,67 \$	3 638 558,09 \$	3 747 714,83 \$	14 802 180,70 \$
Contrat d'entretien - STI (Bases de données)	44 111,85 \$	452 977,98 \$	466 567,32 \$	480 564,34 \$	1 444 221,48 \$
Contrat d'entretien (Imagétique)	10 696,94 \$				10 696,94 \$
Contrat d'entretien - STI (DEEA - applicatif)	7 981,46 \$	8 220,90 \$	8 467,53 \$	8 721,56 \$	33 391,46 \$
Contrat d'entretien - SPVM	152 771,79 \$	-	-	-	152 771,79 \$
Contrat d'entretien - SIM	137 002,53 \$	-	-	-	137 002,53 \$
Contrat d'entretien - Service des affaires juridiques	45 308,72 \$	-	-	-	45 308,72 \$

Contrat d'entretien - Station d'épuration	35 226,20 \$	-	-	-	35 226,20 \$
Contrat d'entretien - Dir. de l'env. et du dév. Durable	10 237,98 \$	-	-	-	10 237,98 \$
Contrat d'entretien - Service du capital humain	3 234,75 \$	-	-	-	3 234,75 \$
Contrat d'entretien - Service des finances	1 193,68 \$	-	-	-	1 193,68 \$
Contrat d'entretien suite à la régularisation	738 300,63 \$	1 095 862,17 \$	1 095 862,17 \$	1 095 862,17 \$	4 025 887,14 \$
Contingence (Coûts d'entretien acquisitions durant période contrat)	-	500 000,00 \$	515 000,00 \$	530 000,00 \$	1 545 000,00 \$
TOTAL ANNUEL DU CONTRAT D'ENTRETIEN	5 069 393,64 \$	5 589 641,72 \$	5 724 455,11 \$	5 862 862,90 \$	22 246 353,38 \$

Tel que le démontre le tableau, les coûts reliés à la régularisation génèrent une pression budgétaire importante pour les contrats d'entretien. La répartition par client de cette croissance empêche le STI d'optimiser l'utilisation maximale de chacune des bases de données.

Considérant la période de préparation des budgets terminée, le Service des technologies assumera les coûts reliés à cette croissance ainsi que les risques futurs de la gestion de la croissance de ces bases de données.

Pour se donner un levier d'optimisation, le Service des technologies doit centraliser les budgets de ces contrats. L'ajustement budgétaire demandé à chacune des unités d'affaires concernées équivaut au montant du contrat d'entretien de 2013. Le transfert budgétaire récurrent pourra être arrondi au 100\$. La portion des contrats d'entretien du STI est prévue au budget 2013 dans la Section programmes et systèmes administratifs ainsi qu'à la Section bases de données. Les virements et ajustements budgétaires des différentes unités concernées compléteront les sommes requises à l'octroi de ce contrat.

Le coût projeté pour le renouvellement des licences croîtra légèrement à chaque année en fonction de l'évolution des acquisitions. À l'inverse, la Ville pourrait décider de ne pas renouveler un ou des produits de la firme Oracle ce qui aurait pour effet de réduire la projection des dépenses.

L'objet de ce sommaire est de permettre aussi à chaque unité d'affaires d'autoriser leur virement et ajustement budgétaire annuel pour ce renouvellement vers le Service des Technologies conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Le total annuel des frais de soutien pour 2013 est de l'ordre de 5 069 393,64 \$. De ce montant, 55,4% sera assumé par l'agglomération soit 2 806 051 \$ selon la répartition suivante :

Unité d'affaires	Montant demandé	% agglo	Montant considérée	% total
SPVM	146 100 \$	100	146 100 \$	2,9
SIM	131 000 \$	100	131 000 \$	2,6
Aff. Juridiques et Évaluation	43 300 \$	100	43 300 \$	0,9
Serv. De l'eau - Station d'épuration	33 700 \$	100	33 700 \$	0,7
Dir. Env. et dév. Durable	9 800 \$	100	9 800 \$	0,2
Capital humain	3 200 \$	51,9	1 661 \$	0,0
Service des finances	1 200 \$	51,9	623 \$	0,0
STI	4 701 094 \$	51,9	2 439 868 \$	48,1
	5 069 394 \$		2 806 051 \$	55,4

NB. Afin d'éviter toute ambiguïté d'interprétation, les termes "inter charge" et "inter unité" visés dans les présentes interventions se réfèrent à la même signification, le même usage : une méthode qui enregistre la dépense dans l'unité d'affaires où elle a lieu. Ceci est rendu nécessaire par le recours d'une taxe spécifique au Fonds de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans approbation de cette convention, la Ville s'expose à :

- Enfreindre la *Loi sur les droits d'auteur*, car utiliser les licences de cet éditeur sans autorisation de ce dernier expose le client à des recours pour dommages-intérêts et sanctions monétaires.
- La cessation de l'usage des produits licenciés et le droit d'obtention des mises à niveau de ces produits et ne pourrait plus ainsi soutenir les services essentiels et la poursuite des opérations et applications utilisées par ses différents services.
- Ne plus posséder ni le droit ni les conditions autorisées dans lesquelles les programmes informatiques de l'éditeur peuvent être utilisés, déployés ou modifiés.
- Le défaut de payer les frais de soutien technique annuel entraînera la résiliation des services de soutien.

Advenant que la convention pour le soutien technique est expirée, des droits de remise en vigueur peuvent atteindre 150% des frais de soutien calculés à partir du prix de liste de l'éditeur la plus récente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

9 janvier 2013 : Présentation au CE et mandat du CE à la Commission sur l'examen des contrats

- 16 janvier 2013 : Présentation à la Commission sur l'examen des contrats
- 23 janvier 2013 : Adoption par le CE
- 28 janvier 2013 : Adoption par le conseil municipal
- 31 janvier 2013 : Adoption par le conseil d'agglomération
- 31 janvier 2013 : Émission du bon de commande

* Prolongation accordée de la date d'expiration de l'offre : 31 déc. 2012 au 31 janvier 2013

(À noter : une fois la date d'expiration de la proposition dépassée, Oracle appliquera des

pénalités pour la réinscription de ses licences selon les dispositions au contrat. En plus, la Ville ne possédera plus ni les droits ni les conditions autorisées dans lesquelles les programmes informatiques Oracle peuvent être utilisés, déployés ou modifiés).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- La politique de gestion contractuelle;
- La politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- L'article 573.3, alinéa 6 (b) de la L.C.V. « *dont l'objectif découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, des brevets, ou des licences exclusives* »;
- L'article 573.3, alinéa 9 de la L.C.V. « *dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant* ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Centres de services (François MASSÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Bureau du directeur principal (Louise GOUDREAU)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration (Lucie DUMESNIL)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Christian BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Nicole MAINVILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Sylvain DANSEREAU)

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Damien LE HENANFF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

José SIMON

Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-1199

Télécop. : 514-280-4279

ENDOSSÉ PAR

Jocelyne BOURGET

Directrice adjointe

Tél : 514-872-7723

Télécop. : 514 280-9109

Date d'endos. : 2012-11-26

Dossier # :1125006003



Dossier # : 1124745005

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 9834 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 442 957,21 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux requis en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 7 088 530,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 9834;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Chantal MORISSETTE

Le 2012-12-12 14:53

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1124745005

IDENTIFICATION

Dossier # :1124745005

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 9834 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Réglementation sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a pour effet de resserrer les normes qualitatives et d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Par ailleurs, le développement des secteurs desservit par l'usine de production d'eau potable Pierrefonds et l'augmentation de la population ont provoqué une importante hausse de la demande en eau particulièrement durant la saison estivale.

Ainsi, des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau de l'usine en général et de la chaîne de traitement en particulier sont en cours depuis 2008 à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds afin de se conformer au RQEP et au guide de conception des installations de production d'eau potable du MDDEP.

L'ensemble des douze (12) lots des travaux prévus à l'usine Pierrefonds est présenté dans le document "*Lots de travaux associés à la mise aux normes et modernisation de l'usine Pierrefonds.pdf*", annexé en pièce jointe. Voici les détails de ceux reliés à la mécanique de procédé.

USINE PIERREFONDS - TRAVAUX DE MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ - LISTE DES ÉTAPES

LOTS TERMINÉS	COÛTS (incluant taxes)	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN
<ul style="list-style-type: none"> Mécanique de procédé reliée au pompage basse et haute pression (C3-904) 	5 525 000,00 \$	28 octobre 2008	13 décembre 2011

LOTS EN COURS DE RÉALISATION			
• Chaîne de traitement de l'eau potable (T3-902)	34 901 981,06 \$	17 juin 2010	31 décembre 2012
LOT FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT DOSSIER			
• Mécanique de procédé reliée à la chaîne de traitement (C3-905)	7 088 530,68 \$	01 décembre 2012	31 mai 2014

Plusieurs des douze (12) lots susmentionnés sont présentement achevés ou en cours. Celui qui fait l'objet de cette demande d'octroi est un des derniers prévus dans le cadre de la Mise aux Normes des Usines (MNU), requis afin de mener à terme les travaux de mécanique de procédé au niveau de la chaîne de traitement.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 17 août 2012. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 24 septembre 2012. Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (les 6, 10, 12 et 20 septembre 2012) afin de préciser entre autres des spécifications techniques du projet. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %.

La durée de validité des offres est de 120 jours. Étant donné que cette durée de validité originale des soumissions expirera avant la date du Conseil d'agglomération, des démarches ont été faites auprès de Filtrum inc. qui s'est engagé par écrit d'étendre cette période ainsi que son cautionnement de soumission jusqu'au 24 mars 2013.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 20 au 30 août 2012 inclusivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0239 - 17 juin 2010 - Octroyer un contrat de 34 901 981,06 \$ au Consortium Veolia UTE Pierrefonds pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;
CG09 0309 - 27 août 2009 - Approuver les projets de conventions avec le Consortium Cima+ / Dessau et AECOM Tecslut inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc, aux usines de production d'eau potable, aux réservoirs et aux stations de pompage - Dépense totale de 5 869 500 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11035 (5 soum.)

CG08 0550 - 28 octobre 2008 - Octroyer un contrat de 5 525 000,00 \$ à Construction Frank Catania & Associés Inc. pour la réalisation des travaux de modernisation, de réfection et d'augmentation de la capacité de pompage à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de construction à Filtrum Inc. pour la réalisation des travaux requis pour la mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds.

Les principaux travaux de ce lot consistent en :

- la fourniture et l'installation d'un nouveau système d'entreposage et de dosage d'hypochlorite de sodium;
- la fourniture et l'installation d'un nouveau système de dosage du microsable;
- la fourniture et l'installation d'un nouveau système de dosage d'alun;
- la fourniture et l'installation d'un nouveau système de préparation et de dosage des polymères;
- le réaménagement et la transformation des réservoirs d'aluminate et de silicate de sodium ainsi que la fourniture et l'installation d'un système de dosage de ces

- produits;
- la fourniture et l'installation d'un nouveau système de dosage de chaux;
 - l'installation de trois (3) réacteurs UV (fournis par la Ville) incluant les équipements connexes;
 - l'installation de deux (2) monorails et palans de cinq (5) tonnes dont un (1) sera fourni par la Ville.

Au bordereau de la soumission, les contingences s'élèvent à 10 % du coût des travaux. Elles serviront pour les imprévus du chantier, les analyses de laboratoires ainsi que pour répondre aux demandes de changements au programme.

Les coûts anticipés de 354 426,53 \$ pour les incidences, correspondant à 5%, sont reliés aux frais de laboratoire (les expertises et contrôles des matériaux) ainsi qu'au frais connexes.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 9834, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe. Trois (3) d'entre eux ont déposé leurs soumissions. Parmi les cinq (5) preneurs qui n'ont pas soumissionné, quatre (4) sont des sous-traitants spécialisés (1 en automatisation, 1 en électricité, 1 en pompes doseuses et instruments de mesure et 1 en membrane d'étanchéité) qui ont déposé leurs prix à des entrepreneurs généraux et un (1) est entrepreneur général qui a manqué de temps pour la préparation de sa soumission.

L'analyse de conformité des offres par les professionnels (consortium SNC-Lavalin / Dessau Soprin) a permis de constater que les trois soumissionnaires sont jugés conformes (voir *fichier Consortium SNC-Lavalin & Dessau Soprin_MNU_AO-9834_MP_Recommandation d'octroi* en annexe).

Les trois (3) soumissions reçues conformes sont décrites ci-dessous :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
Filtrum Inc.	6 444 118,80 \$	644 411,88 \$	7 088 530,68 \$
M.P. Éco Inc.	7 950 981,79 \$	795 098,18 \$	8 746 079,97 \$
Socomec Industriel Inc.	8 058 844,95 \$	805 884,49 \$	8 864 729,44 \$
Dernière estimation réalisée	4 511 509,89 \$	451 150,99 \$	4 962 660,88 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			8 233 113,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			16,15 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 776 198,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			25,06 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			2 125 869,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			42,84 %

$((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) $(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})$	1 657 549,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	23,38 %

Le prix soumis par Filtrum Inc. présente un écart de 42,8% supérieur à l'estimation. Cet écart s'explique d'abord comme suit :

- Certains ajouts au contenu du lot ont été apportés dans les semaines qui ont précédé ou pendant l'appel d'offres :

- 725 000 \$ en mécanique de procédé : Ajout de robinets, ajout d'équipements et de tuyauterie en redondance, ajout d'équipements pour faciliter l'entretien, transferts de travaux en électricité du lot C3-708, transfert de travaux de structure du lot C3-406. Les ajouts résultent de discussions techniques entre l'équipe d'ingénierie et d'opération de la Ville avec le concepteur dans le but d'assurer une sécurité de redondance et d'entretien. Certains travaux initialement prévus dans le lot C3-706 (électricité) et dans le lot C3-406 (structure) ont dû être reportés à l'intérieur du présent lot C3-905 car les besoins en structure et électricité du lot C3-905 n'étaient pas suffisamment définis au moment de l'appel d'offres des lots C3-708 et C3-406;

- 240 000 \$ en automatisation : 125 000 \$ pour l'ajout d'un automate gérant et 115 000 \$ pour des travaux de raccordement électriques transférés du lot C3-708.

En tenant compte de ces ajouts et transferts, l'estimation révisée serait de 5 927 660,88 \$, ce qui représente une différence défavorable de 1 160 869,80 \$ soit un écart de 19,6 % par rapport au plus bas soumissionnaire conforme. Ce dernier écart est attribuable aux éléments énumérés ci-après :

- Sur la base des résultats de soumission du lot de mécanique de procédé le plus récent (septembre 2011) à l'usine Atwater (C8-905) dont les prix se sont révélés à 40 % inférieurs au budget, l'estimation du présent lot C3-905 avait été établie en tenant compte en partie de cet escompte. Force est de constater que cette hypothèse n'était pas valable.

- La complexité d'exécution des travaux a été sous-évaluée :

- travaux complexes dans une usine en opération. Peu de comparables au niveau des équipements de produits chimiques;

- facteur d'échelle presque inexistant dans une petite usine comparativement à celui obtenu dans les grandes usines (Atwater et Des Bailleurs).

Tenant compte de ces explications et considérant que les deux autres soumissionnaires ont présenté des prix beaucoup plus élevés, il est recommandé d'accorder le contrat à Filtrum inc., le plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste

des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites, pour Filtrum inc., 430, rue des Entrepreneurs, Québec (Québec), G1M 1B3 - n° licence: 8231-3610-35. La firme *Filtrum inc.* a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 04 septembre 2012 avec sa soumission.

En vertu du règlement sur la commission permanente sur de l'examen des contrats (CPEC), le dossier sera soumis à ladite commission, pour étude, car le montant du contrat est supérieur à 2 000 000 \$ et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire et de plus de 20% entre la deuxième et la plus basse soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 7 088 530,68 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 6 444 118,80 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 644 411,88 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 7 442 957,21 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 354 426,53 \$ (taxes incluses) pour les incidences tel que des dépenses reliées à l'entretien des lieux, des achats d'équipements spécialisés ou de sécurité et des frais reliés aux tests de laboratoire.

La dépense de 7 442 957,21 \$ taxes incluses soit un coût net de 7 119 280,01 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale sera financée au PTI 2013-2015 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Le virement budgétaire requis sera effectué en début d'année 2013 de sorte qu'il n'y ait aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 5 695 424,01 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada-Québec). L'emprunt net de 1 423 856,00 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Advenant que le programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada-Québec) ne soit pas reconduit en 2014, les montants résiduels devront être dégagés à même l'enveloppe globale du Service de l'eau et les virements budgétaires requis devront être effectués.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	7 119
Subventions: part Ville de Montréal	5 695
Emprunt net	1 424

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production d'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, la Ville risque de manquer la coordination des travaux de ce lot avec ceux des autres lots en cours et à venir. Cette situation pourrait entre autres :

- mettre en péril tout le grand processus de mise aux normes et de modernisation de l'usine de production d'eau potable Pierrefonds et;
- empêcher la Ville de produire une eau de qualité afin de se conformer en tout temps aux exigences de la réglementation québécoise sur la qualité de l'eau potable et en quantité suffisante dans un secteur où les infrastructures actuelles

de production ont atteint leur pleine capacité de production.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Janvier 2013

Réalisation des travaux : Février 2013 à Août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle,
- Politique d'approvisionnement,
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François MATHIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice TCHIO

Ingénieur

Tél : 514 872-0015

Télécop. : 514 872-2898

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI

Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411

Télécop. : 514 872-8623

Date d'endos. : 2012-12-07

Dossier # :1124745005



Dossier # : 1125915015

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'octroi du contrat à la firme Excavations DDC inc. pour l'excavation, le remblayage et la réparation de surface pour les fouilles archéologiques préalables à la place du Canada. Dépense totale de 97 650,68 \$ incluant les taxes. Appel d'offres sur invitation no. 6451 – 2 soumissionnaires – 1 soumissionnaire conforme.

Il est recommandé :

1. de ratifier le contrat octroyé à DDC Excavations inc., le seul soumissionnaire conforme, pour l'excavation, le remblayage et la réparation de surface pour les fouilles archéologiques préalables à la place du Canada, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 97 650,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 6451 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2013-01-08 13:41

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1125915015

IDENTIFICATION

Dossier # :1125915015

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'octroi du contrat à la firme Excavations DDC inc. pour l'excavation, le remblayage et la réparation de surface pour les fouilles archéologiques préalables à la place du Canada. Dépense totale de 97 650,68 \$ incluant les taxes. Appel d'offres sur invitation no. 6451 – 2 soumissionnaires – 1 soumissionnaire conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réaménagement de la place du Canada sont prévus pour l'automne 2013. La planification des travaux prend en compte la présence de l'ancien cimetière Saint-Antoine (1799-1854) de manière à minimiser autant que possible l'impact des futurs travaux sur les sépultures en place. Néanmoins, certaines exhumations sont inévitables dans la mise en œuvre du projet d'aménagement. En prévision des travaux, la Ville a mandaté en septembre 2012 une firme spécialisée pour effectuer des fouilles archéologiques préalables. Des excavations reliées à ces interventions étaient ainsi requises.

En vertu de la loi sur les biens culturels du Québec (L.R.Q. chapitre B.4), lorsque des interventions sur le territoire de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, des mesures de protection des ressources archéologiques doivent être appliquées. Le présent contrat avait pour objectif de soutenir la réalisation d'interventions archéologiques préalablement aux travaux de réaménagement de la place du Canada Nord afin de prévenir la destruction irréversible des ressources archéologiques en place (sépultures, vestiges, couches associées).

Le potentiel archéologique de la place du Canada Nord est principalement relié à la présence de l'ancien cimetière catholique dit cimetière Saint-Antoine et des bâtiments rattachés à ce lieu (site archéologique BiFj-37 - secteur d'intérêt à fort potentiel archéologique). Le cimetière couvre la totalité du square Dorchester et de la place du Canada ainsi qu'une grande partie des rues Metcalfe, de la Cathédrale et Peel, et du boulevard René-Lévesque. D'après les documents historiques, il compte de 40 000 à 50 000 individus inhumés entre 1799 et 1854 et malgré les exhumations et la construction d'infrastructures souterraines dans les rues, il demeure relativement intact aujourd'hui. En effet, trois phases d'inventaire archéologique

réalisées en 2000 et 2001 ainsi que des interventions archéologiques (inventaire, supervision et fouilles) en 2009 ont permis de diagnostiquer la présence et l'excellent état de conservation des sépultures du cimetière dans les deux espaces publics et dans les rues. Ce patrimoine archéologique funéraire mérite toute l'attention et la protection nécessaire aux lieux d'inhumation. Outre la présence de sépultures, certains objets tels des pierres tombales et des objets funéraires, de même que des traces d'éléments du paysage d'origine pourraient y être découverts (ruisseau, marécage, terrasse, etc.).

Des changements de personnel ont entraîné des malentendus. En conséquence, les travaux ont déjà été réalisés considérant que ces travaux devaient accompagner le contrat attribué à Ethnoscop inc. pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada Nord.

Le processus suivi a été un processus d'appel d'offres sur invitation qui s'est déroulé du 24 septembre 2012 au 3 octobre 2012. Le délai de validation était de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0362 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada Nord pour une somme maximale de 632 307,31\$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 12-12153 - un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM12 0827 - 24 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CE12 1337 - 15 août 2012- Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 6334.

CE12 0601 - 9 mai 2012 - Autorisation du lancement d'un appel d'offres publics pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en archéologie pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada Nord.

CE12 0512 - 11 avril 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada (6334).

CM12 0064 - 23 janvier 2012 - Adoption - Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (L.R.Q., chapitre B-4)

CE11 0914 - 15 juin 2011 - Approuver la convention entre la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal et la Ville de Montréal à l'effet de réinhumer, au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, les sépultures d'anciens cimetières catholiques prélevées dans le cadre du réaménagement du domaine public et de réaliser des éléments de commémoration et d'interprétation.

CG09 0440 - 24 septembre 2009 - Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie «*Imaginer-Réaliser Montréal 2025*», pour les projets de réaménagement de la Place du Canada et du square Dorchester, de la Société des arts technologiques (S.A.T.) et de la Maison du développement durable.

CE09 1725 - 16 septembre 2009 - Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie «*Imaginer-Réaliser Montréal 2025*», pour les projets de réaménagement de la Place du Canada et du square Dorchester, de la Société des arts technologiques (S.A.T.) et de la Maison du développement durable.

CG0 90163 – 28 mai 2009 – Octroyer un contrat à «Ramcor construction inc.» au montant de 5 139 196,49 \$, taxes incluses, pour l'aménagement du square Dorchester - phase 1 - appel d'offres no 6227 (5 soumissions). Autoriser une dépense de 5 430 946,49 \$, taxes et dépenses incidentes incluses.

CE08 0515 - 31 mars 2008 - Approbation d'un protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec, visant à établir les modalités de l'octroi d'une aide financière de 140 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets identifiés dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à recommander au comité exécutif d'entériner l'octroi du contrat de 97 650,68 \$ incluant les taxes pour l'excavation, le remblayage et la réparation de surface pour les fouilles archéologiques préalables à la place du Canada, réalisées suite à un appel d'offres sur invitation. 10 % de contingences ont été inscrites au bordereau de la soumission. Un total de trois entrepreneurs ont été invités. De ce nombre, deux entrepreneurs ont remis une soumission (66 %).

Les entrepreneurs invités ont été :

- 1 - Terrassement Ahuntsic Inc.
- 2 - Les Excavations DDC Inc.
- 3 - Les entreprises Daniel Robert Inc.

Nous avons reçu 2 soumissionnaires, soit :

- 1 - Terrassement Ahuntsic Inc. 199 826,50 \$
- 2 - Les Excavations DDC Inc. 97 650,68 \$

Nous avons donc retenu les services des Excavations DDC Inc. Cet entrepreneur ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte (liste de la Régie du bâtiment du Québec).

JUSTIFICATION

L'une des deux soumissions reçues était au-dessus de 99 999,99 \$, ce qui la rendait non conforme étant donné qu'il s'agissait d'un appel d'offres sur invitation. Il restait donc qu'un seul soumissionnaire conforme. Un bon de commande a été préparé et transmis au mauvais niveau de délégation. En effet, dans un tel cas, la limite de délégation du directeur général est de 50 000 \$ (article 19). Cette confusion a entraîné plusieurs semaines de délais dans le cheminement de la demande. En conséquence, l'approbation pour octroyer le contrat aurait dû être transmise au comité exécutif.

Firme soumissionnaire	Prix de base (incluant les taxes)	Contingences (10 %)	Total (incluant les taxes)
Les Excavations DDC inc.	88 773,35 \$	8 877,33 \$	97 650,68 \$
Dernière estimation réalisée	80 948,15 \$	8 094,81 \$	89 042,96 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			8 607,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			9,67 %

L'écart entre l'estimation et la soumission peut s'expliquer par le fait que des travaux impliquant des fouilles archéologiques génèrent souvent des arrêts de mobilisation du chantier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2012-2014 du Service de la qualité

de vie, à la Direction de la Culture et du Patrimoine au projet 36201 - Réaménagement du Square Dorchester. Le projet faisant l'objet du présent dossier fait partie des projets admissibles au protocole d'entente avec le gouvernement du Québec en vue de permettre la réalisation de projets identifiés dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Par conséquent, les dépenses de ce dossier sont financées à 100 % par le protocole d'entente de 140 M\$ et n'affectent pas les coûts à la charge des contribuables. Les sommes pour ce contrat ont déjà été engagées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux d'aménagement du domaine public dans le centre-ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à assurer la protection *in situ* du patrimoine archéologique en l'occurrence, les sépultures du cimetière Saint-Antoine (1799-1854). De plus, il contribue, ultimement, à une meilleure qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. Ce projet, s'inscrivant dans le réaménagement de la Place du Canada, vise l'augmentation du couvert végétal, des surfaces gazonnées et l'intégration de mobilier urbain, ainsi que la mise en œuvre d'un concept d'éclairage qui contribuent à la sécurité et au confort des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet est subventionné à 100 %, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (François BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Jean-François BALLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Robert DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia DELISLE

Architecte paysagiste

Tél : 514-872-6471

Télécop. : 514 872-1416

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT

Chef de division

Tél : 514-872-1863

Télécop. : 514 868-4912

Date d'endos. : 2012-12-14

Dossier # :1125915015



Dossier # : 1125991004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Marieville Inc., pour le réaménagement du restaurant du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 030 885,74 \$ (contrat : 984 895,74\$, incidences : 45 990,00\$), taxes incluses - Appel d'offres public # 600886 - (10) soumissionnaires, 10 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 030 885,74 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du restaurant du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Marieville Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 984 895,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #600886 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par : Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-01-11 13:47

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

Dossier # :1125991004

IDENTIFICATION

Dossier # :1125991004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Marieville Inc., pour le réaménagement du restaurant du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 030 885,74 \$ (contrat : 984 895,74\$, incidences : 45 990,00\$), taxes incluses - Appel d'offres public # 600886 - (10) soumissionnaires, 10 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1931 par le frère Marie Victorin et dessiné par l'architecte Henry Teuscher, le Jardin botanique de Montréal est un site qui fait la fierté des Montréalais. Conçu dans le style architectural « Art déco », le restaurant conserve encore toutes ses caractéristiques architecturales, faisant de lui un bâtiment patrimonial à préserver, à entretenir et à mettre en valeur dans les meilleures conditions possible. La salle à manger est notamment ornée de mosaïques murales réalisées par l'artiste et caricaturiste Robert Lapalme. Depuis son inauguration en 1956, le restaurant est géré par l'équipe de gestion du Jardin botanique et a connu un seul réaménagement en 1986.

Le Jardin botanique de Montréal reçoit plus de 750 000 visiteurs par année. En 2013, l'achalandage augmentera considérablement avec l'événement Mosaïcultures Internationales qui accueillera un million de visiteurs du 22 juin au 29 septembre. La clientèle du restaurant du Jardin botanique est composée d'individus et de groupes de toutes les catégories d'âge, incluant des gens à mobilité réduite qui parcourent le sentier adapté Kéroul du Jardin botanique.

De par ses services alimentaires, le Jardin botanique, un Espace pour la vie, souhaite repenser le lien nature et alimentation et proposer une nouvelle façon de se nourrir, par un virage vert et santé. En plus de créer une ambiance renouvelée liée à cette vision, le restaurant doit répondre à la demande grandissante. Pour ce faire, il souhaite maximiser sa capacité d'accueil, optimiser le délai de préparation des aliments, améliorer le service et la présentation des plats, par exemple. Il doit aussi ajuster les entrées en électricité et en gaz et revoir la climatisation du bâtiment. Ces travaux permettront de recevoir les visiteurs du Jardin botanique dans un environnement accueillant, performant et lumineux, qui prolongera leur visite par une expérience de restauration rehaussée (menu aux accents des saisons, thématiques jardins, etc.). Pour les employés du restaurant, ces améliorations permettront de travailler dans les espaces adéquats pour exprimer leur savoir-faire et leur créativité.

Étant un édifice public et patrimonial, le réaménagement du restaurant regroupe des spécifications techniques complexes. La direction d'Espace pour la vie a donc retenu, sur appel

d'offres public, les services d'une firme en architecture qui s'est associée à des firmes de génie (structure, électricité et mécanique) pour élaborer les plans et devis du projet, selon ses besoins et objectifs.

Initialement, le projet proposait l'installation d'un auvent trois saisons sur la terrasse nord du bâtiment pour donner un meilleur confort durant les saisons fraîches à sa clientèle qui aime se restaurer à l'extérieur. Ce volet a toutefois été retiré des travaux de réalisation puisque le service de l'urbanisme de l'arrondissement a refusé toute transformation de l'aspect extérieur du bâtiment, en lien avec les objectifs du plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA) de l'arrondissement. Le budget initialement alloué à l'auvent a donc été transféré pour l'installation d'un système de climatisation de la salle à manger du restaurant pour assurer un maximum de confort pour les visiteurs pendant les journées chaudes de l'été. À noter que le volet climatisation était également inscrit au programme initial du projet, si l'enveloppe budgétaire le permettait.

Enfin, ce projet permettra de procéder à des remises aux normes, notamment en ce qui concerne la sécurité incendie et les installations électriques.

Pour un meilleur contrôle des coûts et de la qualité, l'acquisition de certains équipements spécialisés tels les équipements alimentaires et le mobilier, il a été décidé de la traiter indépendamment du présent contrat et feront l'objet d'appels d'offres distincts. Cela nous permettra de profiter d'ententes - cadres signées par la Ville de Montréal avec ses fournisseurs ou de solliciter le marché selon les procédés de la Ville, économisant des frais administratifs importants que demanderait l'entrepreneur général.

À la réception des plans et devis, un appel d'offres public a été lancé dans La presse et le SEAO, sous le numéro 600886, pour retenir une firme de construction qui réalisera le projet. L'avis a été affiché du 28 novembre au 19 décembre. Durant cette période, trois (3) addenda ont été publiés. Le premier, le 2 décembre pour corriger des erreurs de saisie commises lors d'enregistrement de l'avis sur le SEAO. Le deuxième datant du 7 décembre pour compléter les plans et devis en ce qui a trait au système électrique du bâtiment, et à cet effet la date de dépôt des soumissions avait été repoussé de deux jours. Un troisième addenda a été publié le 12 décembre, comprenant des éclaircissement sur quelques composantes du système mécanique et de types de finis architecturaux, en plus de répondre aux questions pertinentes des entrepreneurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0535 -19 juin 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à ÉKM Architecture pour le réaménagement du restaurant du Jardin botanique et la surveillance des travaux.

- CE12 0851 - 6 juin 2012 - Approuver un projet de convention par lequel François Émond, ÉKM Architecture est retenue pour réaliser les plans et devis pour le réaménagement du restaurant du Jardin botanique.
- CE12 0185 - 15 février 2012 - Autoriser un lancement d'appel d'offres public de retenir des services professionnels pour les travaux de rénovation du restaurant du Jardin botanique.
- CM11 0777 - 4 octobre 2011 - Adoption du PTI 2012-2014

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi du contrat à la firme Construction Mariville Inc. pour les travaux de réaménagement du restaurant du Jardin botanique :

- Démolition de quelques composantes du bâtiment (comptoirs, cloisons, etc.);
- Aménagement de la salle à manger incluant l'installation d'un nouveau plancher, d'un plafond suspendu, du comptoir de service et la transformation et l'installation des tables et chaises;
- Aménagement de la nouvelle cuisine dans la partie ouest du bâtiment, incluant

l'installation d'une nouvelle hotte et d'un nouveau revêtement plancher;

- Aménagement de deux bureaux, une douche, une salle de réfrigération et d'un escalier de secours impliquant la relocalisation de la salle de toilette pour handicapés et de plusieurs conduits de service au sous-sol pour rendre les espaces conformes;
- Réfection totale de la salle électrique au sous-sol incluant l'augmentation de la capacité électrique;
- Installation d'un système de climatisation dans la salle à manger.

Un montant de 10% représentant les contingences a été spécifié dans le formulaire de soumission. Un montant d'incidence est prévu pour ce projet pour couvrir les dépenses suivantes:

- La réalisation d'un système d'affichage et de signalisation adapté au concept du projet;
- La relocalisation des systèmes de télécommunication et de sécurité.

JUSTIFICATION

Quatorze(14) cahiers des charges ont été vendus. Dix compagnie de construction (71.42 %) ont déposé des soumissions. Quatre preneurs (28.57 %) n'ont pas soumissionné, dont deux sous-traitants (un en électricité et un en plomberie), et l'Association patronal des entreprises de construction (APEC). L'entrepreneur n'ayant pas soumissionné, nous avait répondu être occupé par d'autres projets.

L'analyse des soumissions a démontré que tous les soumissionnaires sont conformes.

Voici un tableau des soumissions, classées par ordre croissant :

Soumissions conformes	Montant	Contingences	Total
1 - Construction Marieville Inc.	895 359,76 \$	89 535,95 \$	984 895,74 \$
2 - Cosoltec Inc	959 320,85 \$	95 932,09 \$	1 055 252,94 \$
3 - Procova Inc	970 389,00 \$	97 038,90 \$	1 067 427,90 \$
4 - Les entreprises QMD	986 715, 45 \$	98 671,55 \$	1 085 387,00 \$
5 - Dorbec Construction Inc	999 000,00 \$	99 900,00 \$	1 098 900,00 \$
6 - Norgereq Ltée	1 042 160,90 \$	104 216,09 \$	1 146 376,99 \$
7 - Rainmeker inc	1 079 978, 79 \$	107 997,88 \$	1 187 976,67 \$
8 - Candev construction Inc	1 103 760,00\$	110 376,00 \$	1 214 136,00 \$
9 - MGB Associés	1 138 585,45 \$	113 858,55 \$	1 252 444,00 \$
10# - Groupe VIG Inc	1 148 181,82 \$	114 818,18 \$	1 263 000,00 \$
Dernière estimation du projet		1 190 869,18 \$	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		1 028 836, 93 \$	
Ecart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)		4,46 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)		278 104,26 \$	

Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)	28,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	- 205 973,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-17,29 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	70 357,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	7,14 %

La dernière estimation du projet, indiquée dans le précédent tableau, a été réalisée par la firme d'architecture, EKM architectures, mandatée par la Ville (résolution # CM12 0535) pour réaliser les plans et devis. Ce dernier estimé, du 18/12/2012, a suivi les corrections et compléments apportés au projet dans les addenda publiés lors de la période de l'affichage de l'appel d'offres.

Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 205 973,44 \$ c'est à dire 17 %. Cela est dû au fait que les professionnels se sont basés sur le prix du marché pour la réalisation de travaux dans des bâtiments patrimoniaux, nécessitant une grande expertise et un savoir faire spécialisé et l'utilisation de matériaux de l'époque de construction du bâtiment, comme dans le cas de la réparation de l'escalier de l'entrée du restaurant en Terrazo, matériaux qui n'est plus sur le marché; Des parties du bâtiment, considérées comme des oeuvres d'ars, doivent être préservées et protégées, suivant des méthodes approuvées par des gens du métier,

Toutefois, et selon les discussions que nous avons partagé avec les preneurs des cahiers des charges, le dossier étant bien ficelé et l'information disponible leur a permis de bien cerner l'étendu des travaux ce qui a minimiser les risques d'erreurs dans leurs estimations et permis l'avoir le juste prix.

D'autres part, la période de l'affichage du projet était propice à la concurrence, puisqu'il n'y avait pas beaucoup de projet de ce type sur le marché, d'où a résulté l'intérêt qu'a recueilli le projet.

Toutes les validations ont été faites à l'effet que Construction Marieville Inc ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ. Une attestation de revenu Québec à aussi été jointe à la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de neuf cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-quatorze cents (984 895,74 \$) \$ taxes et contingences comprises. Le montant des incidences prévu pour le projet est de quarante mille dollars (40 000,00 \$) avant taxes, équivalent à 4,66 % du montant du contrat, ventilé comme suit :

Incidences	Montants (avant taxes)
• Affichage et signalisation	20 000,00 \$
• Télécommunication et systèmes de sécurité	20 000,00 \$
Total	40 000,00 \$

Le montant net à appliquer au règlement d'emprunt #7711044 est de 896 617,30 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet a été conçu avec comme exigence de base la réutilisation et le recyclage de tout ce qui s'y apprête. Aussi, la majorité des équipements existants et des matériaux de construction issus de la démolition de certains espaces seront réutilisés dans le projet. Une partie du mobilier existant sera transformé et réinstallé dans les nouveaux espaces.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le restaurant du Jardin botanique est une source de revenus importante d'Espace pour la vie. La réalisation de ces travaux permettra d'offrir à la clientèle un meilleur service, plus rapide, plus efficace et en cohérence avec le lieu. L'été prochain avec un million de visiteurs attendus pour Mosaïcultures internationales 2013, cet aspect est d'autant plus important. D'autres part, l'importance du restaurant dépasse sa simple bâtisse, puisque les autres points des services alimentaire offerts sur le site du Jardin en dépendent, puisque la préparation, le conditionnement et l'entreposage des aliments s'y retrouvent. L'ouverture du restaurant devra s'effectuer à la mi-mai. Pour être en mesure de respecter ces échéances, nous devons lancer les travaux au plus tard le 1er février 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communication sera développé ultérieurement, d'ici l'ouverture du restaurant à l'été 2013.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de réalisation	Février 2013
Réalisation des travaux :	Février à mai 2013
Mise en service :	Fin mai 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public pour travaux d'exécution respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. La Ville de Montréal a adopté le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, Espace pour la vie demande à tous ses professionnels de travailler dans cette même optique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI

Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE

Chef de section des services techniques

Tél : 514 872 1537

Télécop. : 514 872 7199

Tél : 514 868-3010

Télécop. : 514 872-7199

Date d'endos. : 2013-01-09

Dossier # :1125991004



Dossier # : 1125915014

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des projets mineurs et spéciaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 12-11819 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler, pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 12-11819 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par : Mario CICIOLI

Le 2012-10-19 16:07

Signataire :

Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

Dossier # :1125915014

IDENTIFICATION

Dossier # :1125915014

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des projets mineurs et spéciaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 12-11819 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Construit en 1928, le kiosque de musique du parc du Mont-Royal, renommé Pavillon Mordecai-Richler en l'honneur de cet auteur, est un équipement d'intérêt historique et patrimonial destiné à l'usage du public. La construction de sept kiosques dans les années 20 par la Ville de Montréal a permis à la Fondation Campbell d'offrir au public des concerts gratuits dans les parcs. Aujourd'hui, il ne reste plus que trois de ces kiosques, soit un au parc Molson, un au parc Jarry et finalement un au parc du Mont-Royal. Ils sont tous différents, mais ils ont la même forme octogonale représentée principalement par un toit sur huit colonnes reposées sur un plancher entouré d'un garde-corps. Ils sont des témoins de leur époque et peuvent encore s'intégrer dans l'environnement des parcs actuels pour servir d'abri au public qui y a accès, mais également pour d'autres usages dans le cadre d'événements de nature privée ou publique (cérémonies, lectures publiques, remises de médailles...).

Bien que sa structure semble résistante, tous les finis ont subi le passage du temps. Cet équipement a plus de 80 ans. L'escalier a été démolé. Le plancher qui était déjà en partie défoncé a été complètement retiré pour éviter l'occupation non sécuritaire du lieu. Les panneaux qui entouraient le sous-plancher ont été retirés depuis longtemps pour éviter l'occupation par des sans-abris. Le garde-corps en fer forgé est très endommagé, rouillé et même tordu à certains endroits. Ainsi, l'état général du kiosque est très détérioré et ne permet pas de l'utiliser.

Afin de permettre à la Ville de Montréal de souligner la commémoration de l'oeuvre de l'auteur Mordecai Richler, un mandat a été confié à la Direction des grands parcs et du verdissement pour effectuer la restauration et la rénovation du kiosque de musique du parc du Mont-Royal situé sur la côte Placide. Visible depuis l'avenue du Parc, voisin du bâtiment occupé par le

quartier général du Service de la sécurité incendie de Montréal, cet équipement destiné à l'usage du public (désignation établie par la Loi sur le bâtiment) est également un site privilégié pour admirer la ville puisqu'il est situé sur un promontoire naturel au milieu d'un terrain presque sans obstacle à la vue.

Il faut souligner que cet équipement :

- fait partie de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR) : donc, une autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) est requise pour tous les travaux à y prévoir ;
- fait également partie des entités suivantes :
 1. Site du patrimoine du Mont-Royal ;
 2. Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du parc du Mont-Royal ;
 3. Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel du mont Royal et de ses abords ;
 4. Écoterritoire *Les sommets et les flancs du mont Royal* .

La volonté de faire de cet équipement un lieu désigné pour des lectures publiques permettra d'actualiser son utilisation.

Puisque cet équipement est répertorié dans l'*inventaire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial* réalisé par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, il doit être restauré en respectant les éléments caractéristiques d'origine qui lui confèrent notamment sa valeur historique et patrimoniale. De par sa position privilégiée dans le parc et dans la ville, il s'avère important d'apporter le plus grand soin à sa restauration et à sa rénovation.

En plus de souligner, par son nouvel éclairage, la présence du Pavillon Mordecai-Richler, tel un phare visible sur toute l'avenue du Parc et ses environs, ce nouvel éclairage permettra notamment la tenue d'événements en soirée, pourra servir de point de repère dans la ville, mais également contribuera à améliorer la sécurité du site et de son environnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1010 - 20 juin 2012 - D'autoriser le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en architecture, en génie civil, en génie électrique et en archives pour réaliser la restauration et la rénovation du kiosque de musique nommé Pavillon Mordecai-Richler et d'approuver les critères de sélection ainsi que la pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM11 0673 - 23 août 2011 - De nommer le "pavillon Mordecai-Richler" le kiosque situé au 4060 de l'avenue du Parc.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels concernant la production des plans et devis nécessaires pour la restauration du kiosque de musique - pavillon Mordecai-Richler ainsi que la surveillance de chantier au seul soumissionnaire conforme qui a obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection et leurs pondérations préétablis.

Les travaux toucheront notamment la restauration, la rénovation et/ou le remplacement du garde-corps, la construction d'un nouvel escalier d'accès, la construction de panneaux fermant l'espace sous le plancher, une petite porte d'accès, la réfection de la toiture, la vérification de la capacité structurale du toit, du plancher, la protection contre la foudre (s'il y a lieu), l'éclairage intégré au plafond impliquant les travaux d'électricité, l'installation de prises électriques dans un boîtier verrouillé ainsi que la surveillance des travaux.

Ces travaux requièrent la préparation des documents pour l'appel d'offres, la production des

plans et devis dans les domaines d'architecture et d'ingénierie (structure et électricité), mais également la recherche historique dans les archives montréalaises pour corroborer certains choix de matériaux dans la composition architecturale de l'ensemble et finalement pour mieux comprendre et apprécier la valeur de cet équipement, son impact dans la Ville et son histoire.

Des rencontres sont prévues avec les principaux intervenants externes et internes pour présenter les dessins et expliquer, voire justifier, les choix de matériaux, de couleurs et de motifs selon les possibilités et les disponibilités du marché de la construction. La firme devra obtenir toutes les approbations requises auprès des autorités compétentes. La firme devra tenir compte des avis exprimés par les intervenants.

Étant donné l'emplacement du kiosque dans le parc de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, la fréquentation assez importante et la diversité du public ayant accès au site, il s'avère important de considérer les matériaux et les finis en regard de leur résistance aux différentes formes de vandalisme et permettant également de réduire leur entretien à court et à moyen terme.

Huit firmes ont été invitées, soit:

1. Beaupré, Michaud et Associés, architectes
2. Bergeron, Bourgeois, architectes
3. Saia, Barbarese, Topouzanov, architectes
4. Desnoyers, Mercure & associés
5. Les architectes Bertrand, Paquette S.E.N.C.
6. Trudeau, Luc, architecte
7. Les architectes Brodeur, Gauthier, Lavoie (les architectes FABG)
8. Cardin, Ramirez, Julien, inc.

Les travaux pourront débuter après l'obtention des permis et autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

JUSTIFICATION

Cette construction a plus de 80 ans. Sa nomination récente en l'honneur de l'auteur, son état actuel de détérioration, sa valeur historique, sa valeur patrimoniale et sa localisation particulièrement bien en vue dans la ville commandent sa restauration et sa rénovation. Puisqu'actuellement, la Direction des grands parcs et du verdissement n'a pas suffisamment de ressources pour produire les documents de soumissions requis pour ces travaux, il est nécessaire de solliciter l'expertise de professionnels externes. Ces professionnels devront assumer la responsabilité de livrer les documents complets permettant l'appel d'offres pour la réalisation de ce projet, incluant la surveillance des travaux, en conformité avec les lois et règlements applicables.

Malgré les huit firmes d'architectes invitées, une seule firme a déposé une offre de services professionnels pour réaliser ce projet. Les raisons de non dépôt des autres firmes sont indiquées dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement. La soumission a été analysée par le comité de sélection le 13 septembre 2012 à 13 h 30 dans la salle 2105 située au 801, rue Brennan, 2e étage. L'évaluation et la pondération ont permis de déterminer que la soumission déposée est conforme.

Il faut souligner que la firme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes est reconnue pour son expertise dans le domaine de l'architecture et particulièrement dans le recyclage, la rénovation et la restauration de bâtiments anciens incluant les aspects spécifiques comme la recherche en archives et analyse historique. La firme d'architectes connaît le milieu dans lequel s'inscrit le kiosque puisqu'elle a déjà réalisé une étude historique et de paysage de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. La méthode utilisée pour effectuer les recherches et les analyses préparatoires est celle particulièrement éprouvée depuis plusieurs

années par la firme dans le cas de restauration d'un patrimoine architectural, tout particulièrement pour le patrimoine qui se trouve à l'intérieur d'un parc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autres (honoraires pour imprévus)	Total
Beaupré, Michaud et Associés, architectes	86,33 %	26,343	51 753,37 \$	6 000,00 \$	57 753,37 \$
Dernière estimation réalisée			45 875,00 \$	6 881,00 \$	52 756,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					4 997,37 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					9,47 %

Les imprévus pourraient être attribués pour des services professionnels relatifs à l'aménagement paysager, la fourniture d'ameublement, des modifications de la structure ou tout autre objet qui seraient demandés par les organismes consultés lors des futures rencontres.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat au seul soumissionnaire conforme Beaupré, Michaud et Associés, Architectes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2012-2014 de la Direction des grands parcs et du verdissement, sous-projet investi 12 34250 505 et projet Simon no 140291. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux qui seront réalisés dans le parc du Mont-Royal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conservation de cet équipement et sa restauration permettent de prolonger sa durée de vie utile, mais également de renouveler son utilisation. Ces travaux respectent les objectifs de conservation et d'entretien des constructions existantes. Des directives seront demandées aux plans et devis concernant la gestion des déchets de matériaux de construction afin de limiter les impacts sur l'environnement du kiosque.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le projet n'est pas réalisé, les éléments constructifs continueront à se détériorer et ne pourront être récupérés ni restaurés. Vu son état actuel, il fait l'objet de vandalisme. Sa démolition deviendra alors la seule option réaliste. La perte de cet élément architectural témoin du passé serait sans aucun doute dénoncée par les organismes et personnes intéressées par le patrimoine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme à l'appel d'offres et à la soumission voici les étapes subséquentes :

- Approbation du projet de convention - CE 23 janvier 2013
- Début du contrat de services professionnels 30 janvier 2013
- Production du document préliminaire février - mars 2013
- Permis, consultation et autorisation avril - mi-mai 2013

Production du dossier pour appel d'offres mi-mai - juin 2013
Autorisation d'appel d'offres - CE 26 juin 2013
Début des soumissions 2 juillet 2013
Dépôt des soumissions 18 juillet 2013
Ficelage du dossier 9 août 2013
Octroi de contrat - CE 28 août 2013
Début des travaux : 3 septembre 2013
Fin des travaux : fin octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses lors de l'appel d'offres.
Ce dossier respecte les politiques et les encadrements suivants :

- Politique du patrimoine ;
- Politique de protection et de mise en valeur du mont Royal ;
- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Céline BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Marie DAGENAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Jean-Robert CHOQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie LANTHIER

Architecte

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX

Chef de division

Tél : 514-280-8919

Télcop. : 514 209-4641

Tél : 514-872-6762

Télcop. : 514-209-4641

Date d'endos. : 2013-01-16

Dossier # :1125915014



Dossier # : 1125991003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la compagnie Mouvement Créatif pour la transformation d'un autobus usagé en bus-restaurant et la surveillance des travaux de fabrication et de montage pour une somme maximale de 99 033,71 \$, (contrat: 94 727,90 \$ + incidences: 4 305,81 \$) taxes incluses - 12-12523 (Trois soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 99 033,71 \$, taxes incluses, pour la transformation d'un autobus usagé en bus-restaurant et la surveillance des travaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Mouvement créatif, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 94 727,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 12-12523 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par : Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-01-08 16:01

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

Dossier # :1125991003

IDENTIFICATION

Dossier # :1125991003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la compagnie Mouvement Créatif pour la transformation d'un autobus usagé en bus-restaurant et la surveillance des travaux de fabrication et de montage pour une somme maximale de 99 033,71 \$, (contrat: 94 727,90 \$ + incidences: 4 305,81 \$) taxes incluses - 12-12523 (Trois soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada, Espace pour la vie, qui réunit le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium, est une destination familiale où les visiteurs sont invités à passer la journée entière, à aller d'une institution à l'autre afin de découvrir l'étendue de la biodiversité et des enjeux qui y sont liés. Plus qu'un lieu dédié à la diffusion, à la conservation, à la recherche et à l'éducation, Espace pour la vie se veut un lieu de vie où le public désire passer du temps, un lieu où s'invente, tout simplement et de manière participative, une nouvelle façon de vivre, solidaire et en harmonie avec la nature.

Fort de son engagement envers la biodiversité et la durabilité et dans le but de remplir sa mission, « accompagner l'humain pour mieux vivre la nature », Espace pour la vie offre à ses visiteurs des expériences marquantes et distinctives, conjuguant sciences et émotions. Ce projet de transformation d'un autobus usagé en restaurant mobile qui se promènera entre les différents sites de l'institution pour offrir un service autant nécessaire que distrayant à sa clientèle, compte parmi les actions qui témoignent de son engagement.

Ce projet sera réalisé grâce au partenariat conclu entre la STM, qui a offert un autobus usagé pour lui redonner une seconde vie sous une autre apparence, l'École de technologie supérieure (ETS), qui a travaillé et offert son expertise pour doter le véhicule des meilleures performances énergétiques et environnementales et enfin, le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP), qui réaliseront les travaux de transformation de l'autobus en resto-bus.

Ce projet s'inscrit dans le plan directeur de la restauration à l'Espace pour la vie. Ce plan prévoit des points de services complémentaires les uns avec les autres, offrant selon l'endroit où ils sont implantés, des expériences en lien avec les institutions. L'autobus voué à une mise

au rancart sera transformé et réaménagé en vue d'un changement complet de vocation. Aux termes des travaux de réaménagement, le véhicule comportera une cuisine de préparation, une salle à manger ainsi que des terrasses.

Pour permettre au projet de prendre forme, la direction a dans un premier mandat, développé un pré-concept avec la firme Mouvement créatif spécialisée en éco-conception. Ce pré-concept a été présenté publiquement lors d'une conférence de presse en septembre 2012 en présence de l'ensemble des partenaires. Maintenant, la direction souhaite réaliser le concept final et les plans et devis dans le respect des lois et règlements assurant la sécurité du publique et la salubrité et fonctionnalité des lieux. Ces aménagements devront être conçus par des professionnels spécialisés en éco-conception, assistés par tous les autres professionnels dont l'intervention sera requise pour assurer le bon fonctionnement de ce restaurant hors du commun ainsi que le confort et la sécurité des usagers.

L'adjudicataire de ce contrat aura la responsabilité de concevoir les espaces intérieurs et extérieurs, et toutes les composantes utiles et décoratives (accessoires, matériel, etc.) du bus-restaurant, la signalisation intérieure et extérieure, d'en réaliser les plans et devis, d'effectuer la coordination entre les différents intervenants dans le projet et d'assurer la surveillance des travaux de fabrication et de montage de toutes les constituantes du bus-restaurant jusqu'à sa mise en service.

Pour retenir la firme de professionnels, un premier d'appel d'offres public a été publié dans la Presse, sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 29 août au 17 septembre 2012. Celui-ci consistait en un appel d'offres public dont la grille d'évaluation est celle produite par le service de l'approvisionnement et pré approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Bien que deux firmes avaient acheté le cahier des charges, le seul soumissionnaire ayant déposé une offre était la Firme Mouvement créatif. Celui-ci a été considéré non conforme à la directive # G-AJ-AJEF-D-12-001. Celle-ci ne permet de soumissionner sur un projet à quiconque avait participé à l'élaboration du cahier des charges dont fait l'objet un projet dans une période de 6 mois. Ce qui est le cas échéant, puisque la firme Mouvement créatif a finalisé et rendu son mandat de l'esquisse du projet moins de 6 mois avant le lancement de l'appel d'offres en question.

Un deuxième appel d'offres public a été affiché du 5 au 21 novembre sous le numéro N. 12 - 12523.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0843 - 24 septembre 2012 - Approbation du protocole d'entente avec la STM, ETS et Le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal

- CE12 1552 - 19 septembre 2012 - Approbation du protocole d'entente avec la STM, ETS et Le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal
- CM11 0777 - 4 octobre 2011 - Adoption du PTI 2012-2014

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme Mouvement créatif, pour fournir des services professionnels relatifs à la transformation d'un autobus usagé en bus-restaurant pour Espace pour la vie.

De plus, dans le cadre du présent dossier un budget d'incidences est requis, afin de permettre l'acquisition de tous les matériaux et des équipements nécessaires à la transformation du bus-restaurant-.

La portée du mandat des professionnels consiste en :

- le relevé des conditions existantes de l'autobus;
- la conception de l'identité visuelle du véhicule et de ses composantes;

- le réaménagement des espaces intérieurs et extérieurs, incluant le design du mobilier, des équipements, des accessoires, de l'éclairage et de la signalisation;
- la réalisation des plans et devis ;
- la surveillance et la réception des travaux.

Les honoraires de la firme seront payés à prix forfaitaire qui incluent toutes les dépenses découlant de ce mandat. Un montant de contingences de 10% est prévu au présent contrat pour couvrir d'éventuels services supplémentaires, qui seront rémunérés à taux horaires .

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres # 12-12523, sept (7) firmes se sont procurées le cahier des charges. Trois en ont déposé des soumissions, c'est-à-dire 42 % de l'ensemble des preneurs. Selon les informations recueillies au près des firmes qui nous ont répondues, les raisons pour lesquelles elle n'ont pas soumissionné sont variés. Julien Inc, par exemple a répondu que cela n'est finalement pas de sa compétence puisqu'il est fournisseurs d'équipements et non pas concepteur. La firme Aedificat avait une charge de travail qui ne lui permettait pas d'investir du temps sur ce projet.

Suite à l'analyse du contenu de la première enveloppe des soumissionnaires par le comité de sélection le 3 décembre, deux ont été jugées conformes. Le tableau qui suit résume l'analyse du comité de sélection, et tous les montants indiqués incluent les taxes.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Honoraires
Mouvement créatif	90,67	16,33	86 116,28 \$
Morelli designer Inc	70%	8,227	145 845,78 \$
9011 9611 Québec Inc (instadesing)	57%	-----	00,00
Dernière estimation réalisée		80 482,50 \$	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire		5633,78 \$	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)		6,54%	
Écart entre le 2 ^e finaliste et l'adjudicataire		59 729,50 \$	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus à ce contrat sont estimés à quatre-vingt quatorze mille sept cent vingt sept et 90 cents (94 727,90 \$) taxes et contingences incluses. Ce projet est prévu dans le PTI de l'Espace pour la vie pour la période 2012-2014.

Coût du projet	Montant des contingences (10%)	Total
86 116,28 \$	8 611,62 \$	94 727,90 \$

Vu la particularité du projet, il est possible que des dépenses connexes et inconnues à ce jour puissent survenir lors de la réalisation du mandat, tels les inspections de la SAAQ, la compagnie publicitaire et autres. Pour pouvoir faire face à ces éventuelles dépenses incidentes, nous réservons un montant de 3 745 \$ (sans taxes), représentant 5% du coût du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable fait partie de toutes les actions de l'Espace pour la vie. À ce titre, le devis de ce projet a mis l'accent sur cet aspect et en a fait un paramètre de conception et de design. Aussi, le concepteur a le mandat de réutiliser, recycler, réduire et valoriser, tout ou en partie, les éléments impliqués dans la transformation de l'autobus. Il devra mettre clairement en évidence, les actions et les éléments qui seront produits, inspirés ou utilisés dans cet esprit. Nous ferons ainsi du restaurant une scène où seront exposées des idées, des actions ou simplement des gestes qui inspireront nos clients et les amèneront vers une vision responsable de l'environnement.

Par ailleurs, le projet fait appel aux technologies innovantes de production d'énergie renouvelable puisqu'avec la participation du département de recherche de l'ETS, l'énergie requise par le véhicule pour le fonctionnement des appareils sera produite pas un système de captage de l'énergie solaire.

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé et les équipements les plus écoénergétiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La restauration constitue une source de revenus importante pour le Jardin botanique. De plus, avec l'achalandage attendu pour l'année 2013, notamment en raison de l'événement Mosaïcultures internationales 2013, il est très important de débiter la conception du projet le plus tôt possible pour pouvoir entreprendre et finaliser les travaux dans les délais prévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape-ci du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communications sera élaboré plus tard pour l'inauguration et la mise en service du Resto-bus.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes subséquentes au projet seront étalées comme suit :

Octroi du contrat de services professionnels :	Janvier 2013
Début de la mission des services professionnels :	Janvier 2013
Réalisation des plans et devis :	Février -mars 2013
Réalisation des travaux :	Avril - mai 2013
Mise en service :	Juin 2013

Note : Les travaux de transformation seront réalisés gracieusement par le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, partenaire du projet, dans les ateliers de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public pour services professionnels respecte toutes les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. La Ville de Montréal a adopté le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, Espace pour la vie demande à tous ses professionnels de travailler dans cette même optique. Le présent dossier respecte l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats» ainsi que l'encadrement C-OG-SDO-D-12-001 « Gestion des estimations des contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI

Hakima Amari

Tél : 514 872 1537

Télécop. : 514 872 7199

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE

Chef de section des services techniques

Tél : 514 868-3010

Télécop. : 514 872-7199
Date d'endos. : 2012-12-11

Dossier # :1125991003

CE : 20.011

2013/01/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1124697002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 40 000 \$ de l'Institut de recherche en biologie végétale pour défrayer une partie des coûts de la prolongation du poste de professionnel (botaniste - spécialisé en phytotechnologie, emploi 755820 - poste 53025) au sein de la Division de la recherche et du développement scientifique (RDS) du Jardin botanique de Montréal du 1er janvier au 31 décembre 2013. Approuver le projet de convention à cette fin.

1. Accepter une contribution financière de 40 000 \$ de l'Institut de recherche en biologie végétale pour défrayer une partie des coûts de la prolongation du poste de professionnel (botaniste - spécialisé en phytotechnologie, emploi 755820 - poste 53025) au sein de la Division de la recherche et du développement scientifique (RDS) du Jardin botanique de Montréal du 1er janvier au 31 décembre 2013.
2. d'approuver le projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par : Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-01-11 16:19

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

Dossier # :1124697002

IDENTIFICATION

Dossier # :1124697002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution financière de 40 000 \$ de l'Institut de recherche en biologie végétale pour défrayer une partie des coûts de la prolongation du poste de professionnel (botaniste - spécialisé en phytotechnologie, emploi 755820 - poste 53025) au sein de la Division de la recherche et du développement scientifique (RDS) du Jardin botanique de Montréal du 1er janvier au 31 décembre 2013. Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal (JBM), jouit d'une réputation internationale de par l'ampleur et la diversité de ses collections, mais l'expertise scientifique développée par ses botanistes-chercheurs contribue également beaucoup à ce rayonnement. Actuellement, le Jardin botanique compte sur une équipe de 5 botanistes (professionnels). Un nombre relativement restreint pour une institution qui se compare aux plus grands jardins botaniques du monde comme les Royal Botanic Gardens de Kew en Angleterre qui compte sur une équipe de plus d'une centaine de chercheurs.

Au cours des dernières années, le Jardin botanique a développé une nouvelle expertise scientifique unique et reconnue au Canada dans le domaine des phytotechnologies. Ceci s'est fait notamment grâce aux activités du chef de la Division recherche et développement scientifiques. Celui-ci conduit, en parallèle de ses tâches de gestionnaire, des activités de recherche reconnues mondialement. Malgré la réputation du Jardin dans ce domaine et malgré le fait qu'on reconnaisse que le Jardin botanique détienne une certaine avance dans ce domaine de pointe, la Division recherche et développement scientifique ne compte aucun chercheur ayant des compétences dans ce domaine.

Ce projet de jardin des phytotechnologies débuté en 2012, permettraient aux visiteurs de découvrir ces nouvelles technologies vertes. En effet, le JBM a déjà élaboré les plans de ce jardin où il serait possible d'apprécier plusieurs exemples d'application de phytotechnologie : des toitures vertes, des plantes pour décontaminer les sols ou traiter les eaux polluées, des murs antibruit vivant, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

No de résolution : CE12 0713 - Date de la résolution : 16 mai 2012 - Description : Accepter une contribution financière de 40 000 \$ de l'Institut de recherche en biologie végétale pour défrayer une partie des coûts de la création d'un poste de professionnel (botaniste - spécialisé en phytotechnologie, emploi 755820) au sein de la Division de la recherche et du

développement scientifique (RDS) du Jardin botanique de Montréal du 1er mai au 31 décembre 2012.

DESCRIPTION

Une opportunité est renouvelée de profiter, de nouveau, de la contribution de l'Institut de recherche en biologie végétale pour prolonger un poste temporaire. Le financement d'une importante proportion du salaire sera en effet couvert par l'IRBV. Ceci permettra de prolonger l'embauche d'un professionnel permettant à cette personne (qui travaillera sous la responsabilité du chef de division recherche et développement scientifique) de poursuivre des activités au nom du JBM et de contribuer au rayonnement et au développement de nouveaux projets (qui nous rapporteront des dividendes financiers et de visibilité).

JUSTIFICATION

La contribution de 40 000 \$ nous permettra la rétention d'une ressource à l'équipe de la Division recherche et développement scientifique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût lié à l'embauche du professionnel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 s'élève à 67 623,71 \$, plus les charges sociales (20 287,11 \$), pour un montant total de 87 910,82 \$. La contribution financière au montant de 40 000 \$ couvrira environ 46 % du coût. Le solde, soit environ 47 910,82 \$ sera assumé par des économies sur des postes vacants au Jardin botanique de Montréal.

Un budget additionnel de dépense de 40 000 \$ est requis afin de couvrir une partie du salaire de la personne qui sera embauchée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'Éspace pour la vie, notre démarche de développement durable guide toutes nos décisions, toutes nos actions, et nous invite à prendre en considération les liens indissociables qui unissent les pôles social, éthique, économique et environnemental.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes engagés à intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de nos activités. Cet engagement se traduit dans notre charte de développement durable et se décline selon les 12 axes d'intervention suivants:

- Matières résiduelles;
- Eau et Énergie;
- Matières dangereuses;
- Transport durable;
- Écoconception;
- Biodiversité;
- Patrimoine naturel et culturel;
- Approvisionnement;
- Engagement social;
- Activité économique;
- Gouvernance et milieu de travail;
- Formation et sensibilisation.

Les phytotechnologies s'inscrivent très bien dans une démarche de développement durable car elles comprennent toute utilisation de plantes vivantes pour résoudre des problèmes environnementaux, que ce soit pour épurer l'eau et l'air, contrôler l'érosion, restaurer des sites dégradés, capter les gaz à effet de serre ou réduire la chaleur et la vitesse du vent. Dans plusieurs situations, l'utilisation de phytotechnologies accroît la biodiversité et améliore les qualités esthétiques d'un site. Voici des exemples de phytotechnologies : toits verts, murs

végétaux, marais filtrants, phytoremédiation, ouvrages de génie végétal, haies brise-vent, systèmes végétalisés de gestion des eaux pluviales, restauration de sites dégradés, îlots de verdure pour contrer les îlots de chaleur, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts positifs

Le domaine des phytotechnologies est en plein développement et le Jardin botanique de Montréal se démarque par les initiatives qu'il a entreprises ou supportées au cours des récentes années dans ce domaine. En outre, le JBM a contribué à la création de la Société Québécoise de Phytotechnologies une société à buts non lucratifs qui connaît beaucoup de succès. De même, le JBM anticipe de créer prochainement un jardin des phytotechnologies. Le rayonnement et la crédibilité scientifiques du JBM profitent beaucoup de ces initiatives. Le JBM a donc une longueur d'avance dans ce domaine qui le positionne bien pour l'instant par rapport à d'autres institutions. D'où l'importance de consolider l'expertise et les ressources impliquées dans ce domaine de pointe.

Impacts si le dossier n'est pas adopté

En refusant cette opportunité, le JBM raterait une occasion de poursuivre le travail déjà entamé. Nous raterions également une très belle chance de continuer de consolider nos forces dans le domaine des phytotechnologies avec la conséquence de manquer de ressources et de compétence pour travailler à la mise en place de ce jardin des phytotechnologies qui deviendra un des beaux éléments du JBM pour les prochaines décennies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NE S'APPLIQUE PAS.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NE S'APPLIQUE PAS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

NE S'APPLIQUE PAS.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale LEBEAU

ENDOSSÉ PAR

Gilles VINCENT

Conseiller en ressources humaines

Tél : 514-872-9646

Télécop. : 514 872-9647

Chef du jardin botanique

Tél : 514-872-1452

Télécop. : 514 872-1455
Date d'endos. : 2012-12-18

Dossier # :1124697002



Dossier # : 1125840007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust, un espace à bureaux situé au 888 de Maisonneuve Est, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de six ans et huit mois, soit du 1er juin 2013 au 31 janvier 2020. Bâtiment 8062.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust, un espace à bureaux d'une superficie de 12 684 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée du 888 de Maisonneuve Est, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de six ans et huit mois, soit du 1er juin 2013 au 31 janvier 2020, et ce, aux clauses et conditions stipulées au bail;
2. le tout, sous réserve de l'approbation du dossier 1125840008.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2013-01-11 14:24

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1125840007

IDENTIFICATION

Dossier # :1125840007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust, un espace à bureaux situé au 888 de Maisonneuve Est, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de six ans et huit mois, soit du 1er juin 2013 au 31 janvier 2020. Bâtiment 8062.

CONTENU

CONTEXTE

Le PDQ 21 occupe, depuis le 1er février 1997, un local d'une superficie de 489,04 m² (5 264 pi²) situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth dont le bail vient à échéance le 31 janvier 2017. Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, le poste doit être agrandi. Après étude des propositions, il s'avère que le site existant ne permet pas d'agrandir le PDQ de façon fonctionnelle.

L'analyse immobilière des différents sites potentiels pouvant accueillir le nouveau PDQ 21 agrandi n'était pas terminée lors de la terminaison de l'entente, le 31 janvier 2012. Le bail du 1180, rue Sainte-Élizabeth a donc du être renouvelé selon l'option de renouvellement de cinq ans prévue au bail. De plus, la durée de cinq ans a été conservée pour raisons stratégiques, afin de pouvoir continuer à profiter du loyer très avantageux de ce local considérant sa localisation au centre-ville et la disponibilité d'espaces de stationnement. Il est prévu d'affecter les locaux libérés au Groupe d'intervention Sud du SPVM situé présentement au 944, St-Paul Ouest. Le local pourrait également être affecté à une autre unité du SPVM, dont les besoins en location sont en constante évolution. Pour des fins de flexibilité, la DSTI a négocié une option de résiliation à partir du 1er février 2014, sur préavis de 6 mois.

En considération du territoire couvert par le PDQ 21, aucun immeuble de la Ville n'est disponible pour accueillir le poste de quartier. Afin d'atteindre l'objectif du schéma de couverture du SPVM, le présent dossier recommande une nouvelle location. Les espaces proposés dans le présent dossier sont les locaux où loge actuellement la Section métro du SPVM. Cette unité sera relocalisée dans un autre local situé en partie à l'intérieur du même immeuble et en partie à l'intérieur de l'immeuble adjacent, faisant partie du même complexe immobilier. (voir GDD # 1125840008). Le bail actuel sera modifié principalement afin de tenir

compte des espaces de stationnement supplémentaires et d'encadrer la réalisation des travaux d'aménagement requis. Le montant du loyer ainsi que la durée du bail demeurent inchangés.

Les aménagements seront réalisés en conformité avec les critères d'allocation d'espaces de travail appliqués pour tous les PDQ du SPVM. Le nombre des effectifs est de 155 employés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0123 - 19 avril 2012 (1180 Sainte-Élizabeth) (PDQ 21) : Approbation du renouvellement de bail, du locateur 4213025 Canada Inc., d'une superficie de 5264 pieds carrés, pour une durée de 5 ans. Dépense totale de 664 288,75 \$ taxes incluses.
CG09 0343 - 27 août 2009 (888 de Maisonneuve Est) (Section métro) : Approbation du bail de 10 ans, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust, d'une superficie de 13 406 pieds carrés, pour une dépense totale de 5 292 781,04 \$, taxes incluses.
CG07 0261 - 21 juin 2007 : Approbation du schéma de couverture de services et de la nouvelle structure organisationnelle du SPVM.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust, un espace à bureaux d'une superficie de 1 178,38 m² (12 684 p²) situé au rez-de-chaussée du 888 de Maisonneuve Est, pour les besoins du PDQ 21 du SPVM, pour un terme de six ans et huit mois, soit du 1er juin 2013 au 31 janvier 2020.

Les espaces recommandés dans le présent dossier sont ceux qui accueillent la Section métro du SPVM. Cette unité ne requérant plus de comptoir d'accueil et n'ayant pas, comme les postes de quartier, besoin d'être située dans un local ayant pignon sur rue, sera relocalisée dans un local ayant une superficie moindre, situé à l'intérieur du même immeuble et de l'immeuble adjacent, faisant partie du même complexe immobilier.

Le bail est modifié afin d'ajouter les 12 espaces de stationnement nécessaires aux autos-patrouille du poste de quartier, sans frais supplémentaires.

Des travaux d'aménagement seront nécessaires à la relocalisation du PDQ 21 à l'intérieur des espaces. Ces travaux seront entièrement exécutés et assumés par le locateur.

L'acceptation du présent dossier par le locateur est conditionnelle à ce que les autorités municipales accordent le dossier recommandant l'approbation du bail relatif à la relocalisation de la Section métro dont le numéro de dossier décisionnel est le 1125840008.

JUSTIFICATION

Comme le site actuel au 1180 Sainte-Élizabeth ne peut être agrandi, la relocalisation du PDQ 21 est nécessaire. La situation géographique du nouvel emplacement du PDQ correspond de façon plus stratégique aux opérations du SPVM.

La recherche de site a débuté en 2007 et n'a pas fait l'objet d'un appel de propositions. Les recherches dans le secteur ont permis de repérer une dizaine de sites potentiels qui ont été analysés. Tous ces sites ne répondaient pas adéquatement aux critères essentiels d'un poste de police sauf celui du présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bien que la superficie occupée soit légèrement augmentée à la suite des travaux d'aménagement et que le nombre de stationnements intérieurs soit majoré de quatorze à vingt-six espaces, le loyer demeure inchangé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien qu'elle n'ait pas été exigée dans le bail original, le locateur prévoit obtenir l'accréditation BOMA BESt avant l'entrée en vigueur de la présente convention de modification. La certification de BOMA BESt indique que l'immeuble a satisfait à toutes les exigences des

meilleures pratiques. Les meilleures pratiques exigent aux demandeurs de certification de réaliser un audit sur l'énergie et sur l'eau et qu'ils aient mis en place les plans ou programmes suivants: programme de recyclage, un programme de gestion des matières dangereuses et un programme de gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation du PDQ 21 est nécessaire afin de répondre aux besoins du schéma de couverture de services du SPVM approuvé par le conseil d'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par le SPVM afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement du PDQ 21.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 31 janvier 2013

Prise de possession des locaux: 1er juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La première convention de modification du bail a été préparée en conformité avec les politiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle a été intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Claude MILLETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA

Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685

Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration immobilière
- agglomération
Tél.: 514 872-7977

Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1125840007



Dossier # : 1125840008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust et du locateur Place Dupuis Commercial Trust, un espace à bureaux situé au 850 de Maisonneuve Est, pour les besoins de la Section métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2022. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 4 663 097,17 \$. Bâtiment 8062.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Commercial Trust et de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 9 ans, à compter du 1er juin 2013, un espace d'une superficie de 1 090,50 m² (11 738 pi²) situé au 850 de Maisonneuve Est et utilisé pour les besoins de la Section métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 3 323 647,16 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2013 au locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust et au locateur Place Dupuis Commercial Trust, représentant un montant de 1 167 548,13 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 171 901,88 \$, pour une dépense totale de 1 339 450,01 \$ incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;
4. le tout, sous réserve de l'approbation du dossier 1125840007.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2013-01-11 14:09

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1125840008

IDENTIFICATION

Dossier # :1125840008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust et du locateur Place Dupuis Commercial Trust, un espace à bureaux situé au 850 de Maisonneuve Est, pour les besoins de la Section métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2022. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 4 663 097,17 \$. Bâtiment 8062.

CONTENU

CONTEXTE

La Section métro du SPVM occupe, depuis le 5 février 2010, un local d'une superficie de 1 178,38 m² (12 684 p²) situé au 888, rue de Maisonneuve Est dont le bail vient à échéance le 31 janvier 2020.

Lors de l'aménagement de la Section métro, un comptoir d'accueil avait été prévu afin d'offrir un service à la clientèle aux citoyens à qui un incident survenait dans le métro. Or, avec l'usage, il s'est avéré que l'achalandage ne justifiait pas la présence d'un agent au comptoir en tout temps. Comme le poste de quartier 21 doit être relocalisé afin de rencontrer l'objectif du schéma de couverture du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (voir GDD #1125840007), il est proposé de loger le PDQ 21 dans les locaux actuels de la Section métro et de relocaliser cette dernière dans un autre local situé en partie à l'intérieur du même immeuble et en partie à l'intérieur de l'immeuble adjacent, faisant partie du même complexe immobilier.

Ainsi, comme la Section métro ne requiert plus de comptoir d'accueil et n'a pas, comme les postes de quartier, besoin d'être situé dans un local ayant pignon sur rue, il s'avère que les locaux actuels de la Section métro répondent davantage aux besoins d'un PDQ conventionnel, bien qu'un certain réaménagement soit nécessaire afin d'optimiser la fonctionnalité du PDQ. Les travaux de réaménagement dans les locaux actuels seront entièrement exécutés et assumés par le propriétaire.

Le scénario optimal est de relocaliser la Section métro dans un autre local, à l'intérieur du même immeuble et de l'immeuble adjacent, et d'affecter les espaces ainsi libérés au PDQ 21.

Le nombre de sites pouvant accueillir la Section métro est très restreint car, pour les besoins opérationnels, il est nécessaire que les locaux soient situés à la station de métro Berri, au niveau de l'accès du métro. La Place Dupuis répond à ce critère.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur. Les aménagements seront réalisés en conformité avec les critères d'allocation d'espaces de travail appliqués pour tous les PDQ du SPVM. Le nombre des effectifs est de 135 employés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0343 - 27 août 2009 : Approbation du bail de 10 ans, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust, d'une superficie de 13 406 pieds carrés, pour une dépense totale de 5 292 781,04 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur 888 de Maisonneuve Commercial Trust et du locateur Place Dupuis Commercial Trust, un espace à bureaux situé au 850 de Maisonneuve Est, local M101, incluant 14 espaces de stationnement intérieurs sans frais pour les autos-patrouille, utilisés pour les besoins de la Section métro du SPVM, dont la superficie totale représente 1 090,50 m² (11 738 pi²). Le terme du bail est de 9 ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2022.

Le local est situé dans deux immeubles adjacents dans une proportion 58 % dans l'immeuble du 888 de Maisonneuve Est et de 42 % dans l'immeuble du 850 de Maisonneuve Est, ce qui explique qu'il y ait deux locateurs. Les deux immeubles sont gérés par Busac Inc.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement de la Section métro représentant un montant à remettre aux locateurs de 1 167 548,13 \$ auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 1 339 450,01 \$ taxes incluses.

L'acceptation du présent dossier par le locateur est conditionnelle à ce que les autorités municipales approuvent le dossier recommandant l'approbation de la modification du bail relatif à la relocalisation du PDQ 21 dont le numéro de dossier décisionnel est le 1125840007.

JUSTIFICATION

La situation géographique du nouvel emplacement de la Section métro correspond de façon aussi stratégique aux opérations du SPVM.

Le budget prévu pour les travaux d'aménagement du PDQ 21 servira à payer les aménagements demandés pour la relocalisation de la Section métro. Comme la superficie nécessaire à l'aire d'accueil sera éliminée dans les nouveaux espaces, la superficie proposée par le locateur pour le nouveau local est de 1 178,38 m² (11 738 pi²) soit 87,88 m² (946 pi²) de moins que le local actuel. Il est donc plus avantageux de relocaliser la Section métro afin d'aménager le PDQ 21 à cet endroit. En effet, si le PDQ 21 était relocalisé dans un autre site et que la Section métro demeurerait dans son local actuel, il faudrait, pour les besoins du PDQ 21, louer une superficie d'environ 1 171 m² (12 600 p²), ce qui impliquerait un loyer et des travaux d'aménagement plus élevés. De plus, la superficie occupée présentement par la Section métro ne se verrait pas rationalisée.

Le loyer du bail qui est de 12,25 \$/pi² net est acceptable considérant que le taux net de location pour un espace à bureaux dans ce secteur se situe entre 12 \$/pi² et 15 \$/pi². Le coût des travaux d'aménagement représente une dépense avantageuse compte tenu du fait qu'il se situe légèrement en dessous de la fourchette des coûts habituellement payés pour l'aménagement d'un PDQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :

Superficie locative 11 738 pi ²	Loyer total 9 ans
---	----------------------

Loyer brut	2 890 756,39 \$
TPS - 5%	144 537,82 \$
TVQ - 9,975 %	288 352,95 \$
Loyer annuel total	3 323 647,16 \$
Ristourne de TPS	144 537,82 \$
Loyer net total	3 179 109,34 \$

Pour consulter le détail complet des loyers annuels, voir le document « Calcul annuel loyer la Section métro » en pièce jointe.

La dépense de loyer pour le terme de 9 ans est de 3 323 647,16 \$.

Coût des travaux d'aménagement :

	2013
Coût des travaux d'aménagement clé en main	1 015 480,00 \$
TPS - 5 %	50 774,00 \$
TVQ - 9,975%	101 294,13 \$
Coût total des travaux à remettre au locateur	1 167 548,13 \$
Contingences - 10 %	101 548, 00 \$
Incidences - 3 %	30 464,40 \$
Incidences spécifiques pour le déménagement	17 500,00 \$
TPS - 5 %	7 475,62 \$
TVQ - 9,975 %	<u>14 913,86 \$</u>
	171 901,88 \$
TOTAL	1 339 450,01 \$
Recouvrement TPS pour 2013	58 249,62 \$
Coût net des travaux	1 281 200,39 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 1 339 450,01 \$.

Cette dépense, incluant le loyer et les travaux d'aménagement, sera entièrement assumée par l'agglomération pour un montant total de 4 663 097,17 \$ taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI 2013-2015 de la DSTI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le locateur devra obtenir l'accréditation BOMA BEST avant l'entrée en vigueur du bail. La certification de BOMA BEST indique que l'immeuble a satisfait à toutes les exigences des meilleures pratiques. Les meilleures pratiques exigent aux demandeurs de certification de réaliser un audit sur l'énergie et sur l'eau et qu'ils aient mis en place les plans ou programmes suivants: programme de recyclage, un programme de gestion des matières dangereuses et un programme de gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le présent dossier ne soit pas approuvé, il faudra poursuivre les recherches afin de trouver une nouvelle localisation pour le PDQ 21, ce qui entraînerait des délais d'une durée minimum de 18 mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par le SPVM afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement de la Section métro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 31 janvier 2013

Prise de possession des locaux: 1er juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de bail a été préparé en conformité avec les politiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle a été intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Claude MILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Lan-Huong DOAN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA

Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Télécop. : 514 280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration immobilière
- agglomération
Tél.: 514 872-7977

Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1125840008



Dossier # : 1124565008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue, de Développement Olymbec Inc., un espace à bureaux situé au 465, rue St-Jean, pour l'Unité centre de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 890 205,42 \$. Bâtiment 8146.

Il est recommandé :

1. d'approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec Inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2013, un espace d'une superficie de 850,81 m² (9 158 pi²) situé au 465, St-Jean et utilisé pour les besoins de l'Unité centre de la Direction stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, moyennant un loyer annuel de 173 735,27 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées à la 2e convention de renouvellement de bail;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2013, au locateur Développement Olymbec Inc., représentant un montant maximal de 18 079,82 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 3 449,25 \$, pour une dépense maximale de 21 529,07 \$ incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2013-01-11 14:07

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1124565008

IDENTIFICATION**Dossier # :1124565008**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue, de Développement Olymbec Inc., un espace à bureaux situé au 465, rue St-Jean, pour l'Unité centre de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 890 205,42 \$. Bâtiment 8146.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Unité centre de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Service de l'eau) occupe, depuis le 1er septembre 2009, un espace à bureaux d'une superficie de 321,08 m² (3 456 pi²) situé au 6e étage du 800, boulevard de Maisonneuve Est à Montréal dont le bail viendra à échéance le 30 septembre 2015.

L'équipe du plan d'intervention de la Division du plan directeur de la gestion stratégique des réseaux d'eau occupe, quand à elle, depuis le 1er avril 2009, un espace à bureaux d'une superficie de 851 m² (9 158 pi²) situé au 2e étage du 465, rue St-Jean, dont le bail est échu depuis le 31 décembre 2012. Puisque le projet du plan d'intervention des réseaux d'eau arrive graduellement à échéance, une réduction des effectifs avait été prévue pour la fin de l'année 2012. C'est ainsi que les locaux situés au 465 St-Jean devenaient trop grands pour leurs besoins, ils ont donc été relocalisés au 1555, rue Carrie-Derick en décembre 2012.

Chacune des unités de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau travaille en partenariat avec les arrondissements pour mettre en place une gestion efficace des actifs des réseaux d'eau secondaires. L'Unité centre était composée de quinze employés, mais l'embauche de nouveaux employés est en cours. Les locaux actuels sont saturés, il est physiquement impossible d'y accueillir un seul employé additionnel, c'est pourquoi le Service de l'eau a demandé à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), de renouveler le bail du 465 St-Jean et d'y relocaliser l'Unité centre pour une durée de cinq ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0546 - 28 octobre 2008 - Approuver le bail du 465 St-Jean pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 31 décembre 2011.

CG12 0111 - 19 avril 2012 - Approuver la convention de renouvellement de bail du 465 St-

Jean pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.
 CG12 0216 - 21 juin 2012 - Approuver la 2e modification du sous-bail au 1555 Carrie-Derick pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 décembre 2020

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la deuxième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec Inc, des locaux d'une superficie de 851 m² (9 158 pi²), au 2e étage de l'immeuble sis au 465, St-Jean à Montréal, dans le but de fournir des espaces plus grands pour les employés actuels et futurs du Service de l'eau. Le terme de la deuxième convention de renouvellement du bail est de 5 ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Les travaux d'aménagement seront effectués par Développement Olymbec Inc. Les travaux consistent à ajouter un bureau fermé, peindre les locaux, ajouter une section vitrée, modifier les systèmes mécaniques, ajouter une sonnette, installer de protecteurs de coin, cirer les planchers, etc. Par ailleurs, le mobilier existant laissé en place par l'équipe du plan d'intervention sera réutilisé par l'équipe de l'Unité centre du service de l'eau.

JUSTIFICATION

Le renouvellement du bail au 465 St-Jean s'avère un choix judicieux pour plusieurs raisons : les aménagements actuels sont en bon état et déjà fonctionnels pour accueillir les nouveaux occupants, il y a très peu de travaux à faire, la fibre optique reliée au système central de la Ville est déjà en place pour assurer les besoins informatiques, le loyer négocié est inférieur au loyer du marché qui se situe à un niveau supérieur à 20\$/pi², le secteur est idéal pour l'occupant et le mobilier est déjà en place. Quant au coût des travaux d'aménagement, il représente une dépense très avantageuse compte tenu qu'il se situe dans la fourchette inférieure des coûts habituellement payés pour ce type de travail.

Les espaces laissés vacants (800, de Maisonneuve) par le déménagement de l'Unité centre seront utilisés pour des espaces administratifs de la Ville. En effet, des espaces administratifs sont requis depuis 2012 afin d'accommoder les réorganisations structurelles des différentes unités administratives. À cet effet, la DSTI a préparé en 2012 un plan directeur des espaces administratifs. La réalisation de ce plan nécessitera des espaces transitoires pour permettre les mouvements temporaires de différentes unités. Les espaces de la Place Dupuis (800, de Maisonneuve) sont idéaux pour cet usage étant donné leur localisation centrale, leurs aménagements existants ainsi que les coûts des loyers qui sont adéquats pour ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie de 9 158 pi ²	Loyer actuel	Loyer annuel proposé pour le renouvellement 2013 à 2017 (5 ans)	Loyer total pour 5 ans
Loyer de base	8,87 \$/pi ²	16,50 \$/pi ²	
Frais d'exploitation	3,83 \$/pi ²	Inclus	
Taxes municipales et scolaires	7,30 \$/pi ²	Inclus	
Loyer au pi²	20,00 \$/pi²	16,50 \$/pi²	
Loyer annuel	183 160 \$	151 107 \$	
TPS	9 158,00 \$	7 555,35 \$	
TVQ	18 270,21 \$	15 072,92 \$	
Loyer total	210 698,21 \$	173 735,27 \$	868 676,35 \$
Ristourne TPS	9 158,00 \$	7 555,35 \$	
Loyer net	201 540,00 \$	166 179,92 \$	

Le loyer brut, incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières, sera fixe pour la durée du bail. Le nouveau loyer convenu représente une diminution de loyer d'environ 20 %.

Pour les années 2013 à 2017, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le Service de l'eau à même sa base budgétaire.

	2013
Coût maximal des travaux d'aménagement clé en main	15 725,00 \$
TPS	786,25 \$
TVQ	<u>1 568,57 \$</u>
Total	18 079,82 \$
Contingences (2 000 \$ + TPS + TVQ)	2 299,50 \$
Incidences (1 000 \$ + TPS + TVQ)	<u>1 149,75 \$</u>
Total	21 529,07 \$

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale pour une dépense totale pour le terme de 890 205,42 \$, taxes incluses.

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences et les incidences représente un montant total maximal de 18 725 \$ (excluant TPS et TVQ).

Les informations financières et les imputations sont détaillées dans les interventions du Service de l'eau, de la Direction des stratégies et transactions immobilières et du Service des finances.

Les travaux sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'eau.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation de la deuxième convention de renouvellement du bail soit refusée, d'autres alternatives devront être trouvées pour loger les nouveaux employés de l'Unité centre de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau puisque les locaux actuels sont saturés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 28 janvier 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La deuxième convention de renouvellement de bail a été préparée en conformité avec les politiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle a été intégrée à la convention.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Janet MARCEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND

Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275

Télécop. : 514 280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration immobilière
- administration
Téléphone : 514-872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514-280-3597

Date d'endos. : 2012-12-05

Dossier # :1124565008



Dossier # : 1124565007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 9111-7200 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 5967, avenue Verdun, pour le Module de vérification des antécédents du SPVM et la Division des premiers répondants du SIM pour un terme de 2 ans, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2014. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 166 999,40 \$. Bâtiment 3174.

Il est recommandé :

1. d'approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 9111-7200 Québec Inc., pour une période de 24 mois, à compter du 1er octobre 2012, un espace d'une superficie de 369,29 m² situé au 5967, avenue Verdun et utilisé pour les besoins du Module de vérification des antécédents du SPVM et la Division des premiers répondants du SIM, moyennant une dépense totale de 166 999,40 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2013, au locateur 9111-7200 Québec Inc., représentant un montant maximal de 2 184,53 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 1 034,78 \$, pour une dépense maximale de 3 219,31 \$ incluant les taxes;
3. d'ajuster la base budgétaire de la Direction des immeubles pour l'année 2014 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2013-01-11 14:08

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1124565007

IDENTIFICATION

Dossier # :1124565007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 9111-7200 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 5967, avenue Verdun, pour le Module de vérification des antécédents du SPVM et la Division des premiers répondants du SIM pour un terme de 2 ans, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2014. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 166 999,40 \$. Bâtiment 3174.

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion du poste de quartier 16 Ouest et 16 Est du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le PDQ 16 Ouest occupait, du 1^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2007, un local d'une superficie de 369,29 m² (3 975 pi²) situé au 5967, avenue de Verdun. Depuis le 14 janvier 2008, suite à la fusion des deux PDQ, c'est le Centre de rédaction de rapports d'événements et le Module de vérification des antécédents qui occupent les locaux. En décembre 2010, le Centre de rédaction de rapports d'événements a quitté les lieux. Quant au Module de vérification des antécédents, il déménagera le 17 janvier 2013. Le bail actuel est échu depuis le 30 septembre 2012.

Lorsque les derniers occupants du SPVM auront quitté les locaux, il sera nécessaire de maintenir le bail en vigueur afin d'y loger temporairement la Division des premiers répondants du SIM située présentement à la caserne 63 au 530, boulevard Bouchard, Cité de Dorval, dont les espaces seront réaménagés en 2013 et 2014. Les besoins en espaces de stationnement pour la Division des premiers répondants et expertise sont de trois cases de stationnement.

La DSTI n'a pas été en mesure de conclure une entente de location pour ces espaces avant la date du renouvellement, car les besoins exacts de la Ville (SPVM et SIM) pour ce site dépendaient d'une panoplie de facteurs, de réorganisations internes et du début des travaux prévu à la caserne 63. Les négociations avec le propriétaire ont également été retardées dû à son emploi du temps très chargé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0148 - 8 février 2012 : Approbation du contrat de services professionnels aux firmes

Réal Paul, architecte et Dessau Inc. pour les travaux de réfection à la caserne 63 pour une somme maximale de 422 463,91 \$.

CG07 0201 - 31 mai 2007 : Approbation de la première convention de modification de bail pour une durée de 5 ans au locateur 9111-7200 Québec Inc pour une dépense totale de 351 263,70 \$.

Décision 5323 - 19 février 1997 : Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la deuxième convention de modification de bail, par lequel la Ville loue du locateur 9111-7200 Québec inc., un espace à bureaux situé au 5967, avenue de Verdun d'une superficie de 369,29 m² (3 975 pi²) pour le Module de vérification des antécédents du SPVM, du 1er octobre 2012 au 31 janvier 2013 et pour la Division des premiers répondants du SIM du 1er février 2013 au 30 septembre 2014 incluant 3 espaces de stationnement à 40 \$ par mois par espace à compter du 1er mars 2013. Le terme du renouvellement est de deux ans, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014.

JUSTIFICATION

Le bail actuel du CRRE est échu depuis le 30 septembre 2012 et il est nécessaire de le renouveler pour les raisons citées dans le contexte.

Le loyer de base proposé est celui qui avait été convenu dans la 2e option de renouvellement prévue au bail initial pour une période de cinq ans. Il s'agit d'un loyer comparable au marché compte tenu que le local occupé est de type commercial et qu'il y a rareté de bureaux dans ce secteur. Un loyer commercial dans ce secteur pour un bail à moyen ou long terme oscille entre 15 et 20 \$/pi². La Ville avait besoin de renouveler le bail pour une période de deux ans seulement et le propriétaire a accepté de réduire le terme du renouvellement sans augmenter le loyer de base. Le SIM confirme que l'aménagement des locaux existants convient aux besoins de la Division des premiers répondants, ce qui permet à la Ville d'économiser sur les travaux d'aménagement. En effet, le coût des travaux d'aménagement pour construire un bureau fermé représente une dépense très avantageuse compte tenu qu'il se situe dans la fourchette inférieure des coûts habituellement payés pour ce type de travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative: 369,29 m ² (3 975 pi ²)	Loyer annuel actuel	Loyer annuel 2012 (3 mois)	Loyer annuel 2013 (12 mois)	Loyer annuel 2014 (9 mois)	Coût total du loyer pour 2 ans	Coûts payables aux fournisseurs (24 mois)
Loyer de base annuel incluant les frais d'exploitation	13,00 \$/pi ²	14,00 \$/pi ²	14,00 \$/pi ²	14,00 \$/pi ²		
Hydro-Québec						3,50 \$/pi ²
Entretien ménager						4,00 \$/pi ²
Taxes foncières	3,30 \$/pi ²	3,30 \$/pi ²	3,55 \$/pi ²	3,85 \$/pi ²		
Loyer unitaire brut	16,30 \$/pi²	17,30 \$/pi²	17,55 \$/pi²	17,85 \$/pi²		7,50 \$/pi ²
Loyer brut	64 792,50 \$	17 191,88 \$	69 761,25 \$	53 215,31 \$		59 625,00 \$ (2 ans)
3 stationnements (40\$/mois) à compter du 1er mars 2013	Non applicable	Non applicable	40\$/mois x 3 stat x 10 mois = 1200 \$	40\$/mois x 3 stat x 9 mois = 1080 \$		

Loyer brut incluant stationnement	64 792,50 \$	17 191,88 \$	70 961,25 \$	54 295,31 \$		
TPS - 5 %	3 239,63 \$	859,59 \$	3 548,06 \$	2 714,77 \$		1 490,63 \$
TVQ - 9,5 %	6 463,05 \$	1 714,89 \$	7 078,38 \$	5 415,96 \$		2 973,80 \$
Loyer total	74 495,18 \$	19 766,36 \$	81 587,69 \$	62 426,04 \$	163 780,09 \$	34 276,93 \$
Ristourne de TPS		859,59 \$	3 548,06 \$	2 714,77 \$		1 490,63 \$
Loyer net annuel		18 906,77 \$	78 039,63 \$	59 711,27 \$		32 786,30 \$

Le loyer brut, comprenant le loyer de base, les frais d'exploitation et les taxes foncières, représente un montant maximum de 17,85 \$/pi² excluant les taxes. Il s'agit d'une augmentation de +/- 8 %.

Pour le renouvellement du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM et le SIM à même leur base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 163 780,09 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

	2013
Coût des travaux d'aménagement clé en main	1 900,00 \$
TPS	95,00 \$
TVQ	<u>189,53 \$</u>
Total	2 184,53 \$
Contingences (600 \$ + TPS + TVQ)	689,85 \$
Incidences (300 \$ + TPS + TVQ)	<u>344,93 \$</u>
Total	3 219,31 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver un autre endroit pour loger temporairement la Division des premiers répondants du SIM et possiblement investir des sommes importantes pour des travaux d'aménagement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par le SPVM afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement du Module de vérification des antécédents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 31 janvier 2013

Possession des locaux: 1er février 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La deuxième convention de modification de bail a été préparée en conformité avec les politiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle a été intégrée à la convention.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Lan-Huong DOAN)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Administration-Conc.Arr.R.M. (Sylvain LESSARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND

Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275

Télécop. : 514 280-3597

Danielle Lavigne
Chef de section
Tél. : 514 872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2012-12-06

Dossier # :1124565007



Dossier # : 1121103001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 32,5 M\$ à Partenariat du Quartier des spectacles durant une période de cinq ans pour la réalisation d'un mandat de promotion, de développement d'une programmation d'activités, d'entretien et de mise en oeuvre du Plan lumière, sur le territoire du Quartier des spectacles et approuver un protocole d'entente avec cet organisme.

1. d'accorder un soutien financier de 32,5 M\$ au Partenariat du Quartier des spectacles durant une période de cinq ans pour la réalisation d'un mandat de promotion, de développement d'une programmation d'activités, d'entretien et de mise en oeuvre du Plan lumière, sur le territoire du Quartier des spectacles;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2013-01-10 08:22

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1121103001

IDENTIFICATION

Dossier # :1121103001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 32,5 M\$ à Partenariat du Quartier des spectacles durant une période de cinq ans pour la réalisation d'un mandat de promotion, de développement d'une programmation d'activités, d'entretien et de mise en oeuvre du Plan lumière, sur le territoire du Quartier des spectacles et approuver un protocole d'entente avec cet organisme.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du Quartier des spectacles émane du Sommet de Montréal tenu en 2002 et fait suite aux représentations de l'industrie du spectacle. Il s'inscrit dans les priorités du *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle* et il vise des interventions axées sur la mise en valeur et le développement d'actifs culturels par la réalisation de projets d'aménagement du domaine public, de projets immobiliers à vocation culturelle et par la mise en place d'une identité spécifique.

Le Quartier des spectacles regroupe sur son territoire plus de 28 salles de spectacle pour un total de 28 000 sièges. Il accueille également plusieurs événements culturels dont certains d'envergure internationale. De plus, les 450 entreprises culturelles qui y sont établies fournissent plus de 7000 emplois, dans un périmètre délimité par les rues Saint-Alexandre, City-Councillors, Sherbrooke, Berri et le boulevard René-Lévesque.

À la demande de la Ville de Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles a développé en 2003 une vision du territoire qui fait consensus: vivre, créer et se divertir au centre-ville. Regroupant les forces vives du quartier, cet organisme à but non lucratif a poursuivi son travail de développement d'une identité fédératrice et de mise en oeuvre de projets collectifs comme le Plan lumière, afin de positionner le quartier comme un des pôles majeurs de Montréal, et contribuer à son rayonnement international. En 2009, la Ville a décidé de confier à l'organisme un mandat plus opérationnel afin, notamment, de prendre en charge des activités de gestion, d'entretien et d'animation des lieux publics, particulièrement ceux nouvellement aménagés dans le secteur Place des Arts.

Ainsi, le 25 mai 2009, le conseil municipal approuvait un protocole d'entente entre la Ville et le Partenariat du Quartier des spectacles et accordait une contribution financière annuelle en 2009, 2010 et 2011 à l'organisme, pour la réalisation de son nouveau mandat. Cette entente a été prolongée jusqu'à la fin de 2012 par le conseil municipal du 27 septembre 2011.

En vertu de cette entente, le mandat confié à l'organisme par la Ville est le suivant :

- promouvoir et développer le Quartier des spectacles à titre de destination culturelle;
- planifier, concevoir et mettre en œuvre une programmation d'activités culturelles extérieures, dans les lieux publics municipaux, sur l'ensemble du territoire du Quartier;
- favoriser la synergie entre les promoteurs et diffuseurs locaux pour enrichir l'offre culturelle globale du Quartier et susciter l'organisation d'événements conjoints;
- fournir le service de régie technique pour la tenue d'événements extérieurs sur les espaces publics du Quartier;
- fournir le service d'entretien spécialisé pour les équipements techniques disponibles pour la production d'événements sur les espaces publics du Quartier;
- assumer la gestion de l'entretien des nouvelles places publiques dans le secteur Place des Arts.

Depuis 2007, la Ville a également accordé des contributions financières au Partenariat du Quartier des spectacles pour la mise en oeuvre du Plan lumière, lequel prévoit les interventions suivantes :

- la signature lumineuse du Quartier;
- l'éclairage architectural des lieux et édifices significatifs du Quartier;
- un réseau de projections numériques artistiques sur des murs ou autres surfaces du Quartier;

Le présent dossier a pour objet d'approuver une nouvelle convention avec l'organisme et de lui accorder une contribution financière pour les années 2013 à 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

4 juillet 2012 - CE12 1131 : Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars
 27 septembre 2011 - CM11 0752 : Prolonger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2012, l'entente intervenue entre la Ville et le Partenariat du Quartier des spectacles (CM09 0402) / Accorder un soutien financier de 4 M\$ pour cette période, pour le développement d'une programmation d'activités culturelles dans le Quartier des spectacles / Approuver un projet de convention modifiant le protocole d'entente à cet effet.

25 octobre 2010 - CM10 078 3: Octroyer une subvention de 5 076 131 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour les années 2010, 2011 et 2012 pour la mise en oeuvre de la phase 2 du Plan lumière du Quartier des spectacles.

25 mai 2009 - CE09 0108 : Approuver, en principe, le nouveau modèle de gestion du territoire du Quartier des spectacles prévoyant la transformation du Partenariat du Quartier des spectacles en une nouvelle entité devant assumer un mandat plus opérationnel.

28 janvier 2009 - CM09 0402 : Approuver un protocole d'entente avec le Partenariat du Quartier des spectacles et accorder une contribution financière annuelle à l'organisme de 3,35 M\$ en 2009, 1,45 M\$ en 2010 et 1,55 M\$ en 2011 pour la réalisation d'un mandat de gestion et de développement sur le territoire du Quartier des spectacles, de réserver, à même le budget de 140,0 M\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec visant à appuyer la mise en oeuvre de la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025, une somme de 6,7 M\$ pour la programmation d'activités dans le Quartier des spectacles pour 2010 et 2011 et de confier au comité exécutif la responsabilité de l'attribution, au Partenariat du Quartier des spectacles, des fonds puisés à même cette somme réservée.

DESCRIPTION

Le mandat initialement confié au Partenariat du Quartier des spectacles en 2009 est maintenu intégralement dans la nouvelle convention. Les efforts déployés par celui-ci pour le développement de l'identité du Quartier et sa promotion ont porté fruit. Le Quartier des spectacles est aujourd'hui une réalité et est reconnu, au niveau local, comme un pôle culturel de premier plan. Il importe toutefois de poursuivre le travail afin de le faire rayonner et d'en accroître la fréquentation.

Également, l'organisme a adopté une politique de programmation, en concertation avec la Ville et le milieu culturel, afin d'assurer annuellement le déploiement sur le territoire du Quartier des spectacles d'une programmation originale d'activités et d'animation, en complément de l'offre en salle, contribuant au développement d'une destination culturelle riche et diversifiée, de calibre international. Ainsi, les Montréalais et les visiteurs sont nombreux à s'approprier les places publiques du Quartier, autant les nouvelles (place des Festivals, promenade des Artistes, le Parterre, rue Sainte-Catherine) que celles déjà existantes (Émilie-Gamelin et place de la Paix) et à en apprécier l'animation culturelle. En outre, les activités programmées par l'organisme à la place Émilie-Gamelin ont eu un effet considérable sur l'utilisation de celle-ci, ayant suscitées une nouvelle appropriation du lieu par les résidents et travailleurs du secteur. Le sentiment de sécurité dans cet espace s'est accru d'autant.

De plus, l'expérience des premières années d'opération des nouveaux lieux publics dans le secteur Place des Arts a permis de démontrer la pertinence et l'utilité de l'organisme dans les opérations quotidiennes sur le domaine public, de même qu'en regard de son rôle de régisseur lors de la tenue des événements de toutes natures. Tous ces nouveaux espaces publics ont été conçus et réalisés avec un grand souci d'esthétisme et de qualité et comportent des équipements spécialisés à la fine pointe de la technologie pour la tenue des festivals. Planifié comme un grand théâtre urbain, ce réseau de lieux publics et ses équipements doit faire l'objet d'une gestion rigoureuse en terme d'utilisation et d'un entretien spécialisé et efficient afin d'assurer leur pérennité. Les activités du Partenariat du Quartier des spectacles sont essentielles à cet égard et complémentaires à celles de la Ville et de l'arrondissement de Ville-Marie.

Par ailleurs, le nouveau protocole d'entente avec le Partenariat du Quartier des spectacles prévoit un mandat élargi, intégrant la mise en oeuvre du Plan lumière et de nouvelles responsabilités à venir en regard de l'opération de l'esplanade Clark, notamment pour la patinoire et le bâtiment de services qui y sont prévus.

1- Le Plan lumière

Initialement encadrée dans des ententes spécifiques au cours des dernières années, la réalisation du Plan lumière a permis de mettre en valeur des bâtiments significatifs du Quartier par un éclairage architectural de qualité et de déployer une identité visuelle originale (points rouges) sur une partie importante du territoire. Toutefois, le travail n'est pas encore terminé et ce mandat doit se poursuivre afin de compléter la mise en lumière de certains bâtiments existants et de plusieurs à venir.

Également, lors des phases précédentes de mise en oeuvre du Plan lumière, le Partenariat du Quartier des spectacles a initié le déploiement d'installations de vidéo projection architecturale dans le quartier. Nommé "le Parcours numérique" ce réseau d'équipements permanents de projection sur les murs est mis à la disposition des artistes en art numérique pour le développement de contenu original, innovateur et créatif. Des ententes de partenariat sont conclues à cet effet avec les propriétaires concernés. Déjà reconnu comme unique au monde, le "Parcours numérique" a un important potentiel de retombées positives, tant au niveau artistique pour le développement des talents locaux, qu'en termes de rayonnement de Montréal comme Ville UNESCO de design et métropole culturelle. D'ailleurs, plusieurs publications en Amérique du nord et en Europe ont déjà été recensées à ce sujet.

2- L'esplanade Clark

Quatrième phase du projet d'aménagement du pôle Place des Arts, l'esplanade Clark deviendra une grande place publique, à l'angle des rues Clark et Sainte-Catherine, face à la Maison du développement durable. Il est proposé d'y construire une patinoire réfrigérée, de même qu'un pavillon de services qui comprendra des équipements mécaniques, des espaces de services pour les patineurs (vestiaires, location de patins, premiers soins, etc.) et une concession alimentaire.

L'entretien courant de la place publique, de la patinoire et du bâtiment seront confiés à l'arrondissement de Ville-Marie. Le Partenariat du Quartier des spectacles prendra toutefois la responsabilité de l'opération de la patinoire en termes d'animation et d'encadrement (gestion de l'achalandage, sécurité, etc.) et des services aux patineurs dans le bâtiment. L'organisme prendra également à sa charge la gestion de l'offre alimentaire. Ces responsabilités sont prévues dans la nouvelle convention et seront effectives lors de la mise en service de l'esplanade Clark. D'ici là, un protocole de responsabilités spécifiques détaillées sera conclu avec l'organisme et présenté pour approbation aux instances décisionnelles de la Ville.

Finalement, le nouveau protocole d'entente prévoit un mécanisme de reddition de compte. L'Organisme doit, à cet effet, fournir annuellement dans son rapport d'activités un état des actions réalisées en adéquation avec les plans et politiques de la Ville (selon un cadre de référence fourni par celle-ci) et un état des résultats financiers pour la période écoulée.

JUSTIFICATION

Depuis la signature du premier protocole d'entente en 2009, le Partenariat du Quartier des spectacles a atteint les objectifs fixés par la Ville et s'est acquitté, avec rigueur, de ses obligations. De plus, l'organisme s'est constitué une équipe compétente et a adopté des règles strictes de régie interne ainsi qu'un code de déontologie, afin d'assurer sa crédibilité et garantir une saine gestion des fonds publics qui lui ont été confiés.

Le succès du Quartier des spectacles est, bien sûr, lié aux efforts consentis par la Ville et les gouvernements du Québec et du Canada, mais il repose également en grande partie sur le partenariat établi avec le milieu, en faisant un projet consensuel, développé, réalisé et géré par l'ensemble des parties prenantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière annuelle octroyée au Partenariat du Quartier des spectacles est de 6,4 M\$ en 2013, 6,305 M\$ en 2014, 7,115 M\$ en 2015, 6,640 M\$ en 2016 et 6,04 M\$ en 2017, pour un total de 32,5M\$ ventilé comme suit :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Mandat de base*	2,2 M\$	2,24 M\$	2,285 M\$	2,34 M\$	2,39 M\$	11,455 M\$
Programmation d'activités culturelles	3,2 M\$	3,265 M\$	3,330 M\$	3,4 M\$	3,45 M\$	16, 645 M\$
Sous-total mandat général :	5,4 M\$	5,505 M\$	5,615 M\$	5,740 M\$	5,840 M\$	28,1 M\$
Plan lumière	1 M\$	0,8 M\$	1,5 M\$	0,9 M\$	0,2 M\$	4,4 M\$
Total :	6,4 M\$	6,305 M\$	7,115 M\$	6,64 M\$	6,04 M\$	32,5 M\$

*Mandat de base :

- o Promotion et développement de la fonction culturelle
- o Régie technique et entretien spécialisé – festivals et événements
- o Supervision et vigie – entretien des places publiques

Le montant annuel octroyé pour le mandat général de l'organisme (mandat de base + progr. d'activités culturelles) a été établi à partir du montant de l'année de référence 2011 (5,3 M\$) indexé de 2% par année de 2013 à 2017. Le montant annuel octroyé pour le Plan lumière a

été planifié en fonction du calendrier de mise en oeuvre des projets spécifiques.

Cette contribution financière de 32,5 M \$ sera octroyée au Partenariat du Quartier des spectacles à même le budget de 175 M\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec visant à appuyer la mise en oeuvre de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser* Montréal 2025. L'imputation budgétaire sera effectuée selon les indications des intervenants au dossier pour les aspects financiers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le projet du Quartier des spectacles s'inscrit dans les objectifs de développement durable visant la concertation et la participation des parties prenantes et, la diversité et le dynamisme culturel, l'innovation et le savoir, la compétitivité (tourisme culturel) et globalement, le développement d'une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que la Ville déploie des ressources importantes pour l'aménagement et le développement du Quartier des spectacles en vue de renforcer son statut de pôle culturel de premier plan et d'en faire une destination incomparable, particulièrement en vue des célébrations à venir en 2017, le rôle du Partenariat du Quartier des spectacles est plus que jamais essentiel. La contribution financière accordée annuellement à l'organisme jusqu'en 2017 permettra au Quartier des spectacles de rayonner davantage et de jouer un rôle de premier plan lors des festivités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur de l'entente : 1er janvier 2013

Fin de l'entente : 31 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique de gestion contractuelle.

Conforme à la 3e orientation du *Plan d'action 2007-2017 - Montréal métropole culturelle*, objectif 3.5 : "Réussir le Quartier des spectacles" ainsi qu'à *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière, Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie, Bureau du directeur d'arrondissement (Alain DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale, Administration (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale, Administration (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Finances, Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Ronald FORLINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI

Adjoint au directeur, coordonnateur Quartier
des spectacles

Tél : 514 868-5929

Télécop. : 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine

Tél : 514 872-4600

Télécop. : 514 872-5588

Date d'endos. : 2012-09-04

Dossier # :1121103001

CE : 20.018

2013/01/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.001

2013/01/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1121294005

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires institutionnelles à utiliser une contribution de 5 000 \$ du ministère des Relations internationales du Québec afin de couvrir des dépenses relatives au fonctionnement de l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophone (AIMF) pour l'année 2011.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 5 000 \$ provenant du ministère des Relations internationales du Québec afin de couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'AIMF, notamment pour notre participation aux réunions de l'Association à l'étranger.
2. d'autoriser une dépense de 5 000\$ à cette fin et d'autoriser le Service des affaires internationales à affecter ce montant à la réalisation du projet mentionné ci-dessus;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par : Agop EVEREKLIAN

Le 2013-01-16 16:35

Signataire :

Agop EVEREKLIAN

Directeur principal
Affaires institutionnelles , Direction

Dossier # :1121294005

IDENTIFICATION

Dossier # :1121294005

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires institutionnelles à utiliser une contribution de 5 000 \$ du ministère des Relations internationales du Québec afin de couvrir des dépenses relatives au fonctionnement de l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophone (AIMF) pour l'année 2011.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association internationale des maires et responsables de capitales et de métropoles partiellement ou entièrement francophone, communément appelée AIMF, regroupe plus de deux cents villes dans 50 pays de la Francophonie. Grâce à l'usage commun de la langue française, l'AIMF a pour but d'établir une coopération entre ses villes membres dans tous les domaines de l'activité municipale, cela pour le mieux-être de leurs populations. La Ville de Montréal est membre de l'AIMF depuis sa fondation à Québec en 1979 et l'ancien maire Gérald Tremblay a été le Vice-président depuis novembre 2005.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE12 0580 d'autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2012 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 Euros (± 32 000 CAD).

Résolution: CE11 0345 d'autoriser le paiement de la somme de 24 000 € (32 302 \$CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2011, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);

Résolution: CE10 0339 d'autoriser le paiement de 24 000 € (34 171\$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

Résolution: CE11 0712 d'autoriser la Direction des affaires institutionnelles à utiliser une contribution de 10 000 \$ de l'Union des municipalités du Québec afin de couvrir une partie des dépenses relatives à la participation de la Ville de Montréal aux activités de l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophone (AIMF).

DESCRIPTION

Le Ministère des relations internationales du Québec octroie un montant de 5 000 \$ à la ville québécoise dont le maire est le vice-président de l'AIMF. Ce montant doit servir à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'AIMF, notamment, pour la participation de la Ville aux réunions de l'Association à l'étranger.

JUSTIFICATION

L'octroi de cette contribution par le MRI est la bienvenue. Il est proposé que ce budget soit géré par le Service des affaires institutionnelles de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nous demandons un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec l'UMQ soit, une somme de 5 000 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du ministère des Relations internationales du Québec pour une somme de 5 000 \$ sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'AIMF, notamment pour notre participation aux réunions de l'Association à l'étranger.

Ce montant additionnel n'est pas prévu au budget du Service et devra par conséquent, être transféré au budget de fonctionnement du Service des affaires institutionnelles

Pour ce faire, le SAI fera parvenir, à la Direction de la comptabilité, une demande de service ou un courriel afin de leur demander l'inscription des crédits additionnels accordés par l'Administration. Les crédits supplémentaires accordés ne devront pas dépasser la subvention accordée par le ministère des Relations internationales du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable constitue l'axe prioritaire de la programmation de l'AIMF. La Ville de Montréal en profite pour s'associer à des plaidoyers en faveur du rôle des villes dans le développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Direction du greffe (Maxime TETRAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie LAVOIE

Conseiller(ere) aux affaires internationales

Tél : 514-872-4237

Télécop. : 514-872-6067

ENDOSSÉ PAR

Robert S SMITH

Chef du Bureau des affaires internationales

Tél : 514-872-1574

Télécop. : 872-6067

Date d'endos. : 2012-10-09

Dossier # :1121294005



Dossier # : 1123430008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale « Bureau de taxi de Montréal » et autoriser une dépense de 180 330 \$ à cette fin

Il est recommandé:

1- d'approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale « Bureau de taxi de Montréal »;

2- d'autoriser une dépense de 180 330 \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2013-01-11 14:39

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1123430008

IDENTIFICATION

Dossier # :1123430008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale « Bureau de taxi de Montréal » et autoriser une dépense de 180 330 \$ à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville a mené à l'automne 2011, par l'entremise de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures, un examen public du dossier de l'industrie du taxi à Montréal. Cet examen a conduit à l'adoption par le conseil d'agglomération de la résolution CG11 0345 en date du 27 octobre 2011 par laquelle le conseil faisait siennes l'ensemble des réponses du comité exécutif aux recommandations des commissions. L'une de ces recommandations portait sur l'opportunité de revoir la gouvernance du Bureau du taxi et du remorquage de la Ville pour en faire une société distincte de type paramunicipale. La création d'une telle entité juridique requerrait toutefois une modification législative à la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., C-11.4) afin de conférer ce pouvoir à la Ville. Cette modification est entrée en vigueur le 15 juin dernier par l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2012, c. 21).

Les lettres patentes de la nouvelle société paramunicipale constituée sous le nom du « Bureau de taxi de Montréal » ont été délivrées le 28 novembre dernier, le tout conformément aux articles 220.1 et suivants de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* .

Ces dispositions prévoient la création d'un conseil d'administration de 11 membres composé de 3 élus choisis parmi les membres d'un conseil de la ville, de 3 personnes représentant les clientèles du transport par taxi, d'une personne représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal et de 4 personnes représentant respectivement les chauffeurs de taxi et de limousine, les propriétaires de permis de taxi, les propriétaires de permis de limousine et les intermédiaires en services de transport.

Les membres du conseil d'administration de la société, autres que ceux représentant

l'industrie, sont nommés par la Ville. Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres nommés par la Ville. Les autres membres du conseil d'administration représentant l'industrie sont élus par leurs pairs.

Conformément à la volonté déjà exprimée du comité exécutif et à l'article 5 des lettres patentes, l'élection des 4 représentants de l'industrie du taxi est sous la responsabilité du greffier de la Ville de Montréal qui agit comme président d'élection et établit la procédure de mise en candidature et de vote.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration ayant été fixée par la loi à deux ans, une nouvelle élection devra être tenue par le greffier à chaque 24 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0311 - 23 août 2012 - Autoriser une demande auprès du MAMROT en vue de l'émission de lettres patentes pour constituer un organisme à but non lucratif destiné au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi

CG11 0345 - 27 octobre 2011 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures suite à l'examen public du dossier de l'industrie du taxi à Montréal

DESCRIPTION

La décision attendue vise :

a) l'approbation des prévisions budgétaires pour la tenue de cette élection, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes 1 et 2 à ce dossier;

b) l'autorisation d'une dépense de 180 330 \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection;

c) d'autoriser les virements budgétaires requis en provenance du budget des dépenses générales d'administration.

JUSTIFICATION

La présente élection vise à combler 4 postes en faisant voter des bassins d'électeurs différents (près de 10 000 chauffeurs de taxi et de limousine, environ 4 600 propriétaires de permis de taxi, quelque 220 propriétaires de permis de limousine et une quinzaine d'intermédiaires en services de transport). Au total, près de 15 000 électeurs seront appelés à exercer leur droit de vote, par la poste, ce printemps.

Le processus électoral se résumera ainsi :

- Au plus tard le 90e jour avant la clôture du scrutin (vendredi 22 février) : envoi postal de l'avis d'élection aux quelque 15 000 électeurs

- 70e jour (jeudi 14 mars) : date de référence pour l'éligibilité d'un électeur ou d'un candidat & date limite pour recevoir une résolution d'une personne morale désignant son représentant. La liste électorale sera alors fermée

- 45e (lundi 8 avril) au 33e jour avant la clôture du scrutin (samedi 20 avril) : période de mise en candidature

- 20e jour avant la clôture du scrutin (vendredi 3 mai) : date limite pour l'envoi postal des documents de vote aux électeurs

- Réception des documents de vote et préparation du matériel en vue du dépouillement

- Clôture du scrutin: jeudi 23 mai
- Le lendemain de la clôture du scrutin : dépouillement (vendredi 24 mai)
- Nomination par le conseil d'agglomération des autres membres du conseil d'administration: 30 mai 2013
- Date d'entrée en fonction : deuxième lundi suivant la date de clôture du scrutin le 3 juin 2013

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon les prévisions budgétaires établies (pièce jointe 1), le coût total de cette élection s'élèvera à 180 330 \$.

Quant aux tarifs de rémunération du personnel électoral recommandés pour cette élection (pièce jointe 2), ils s'inspirent des tarifs précédemment approuvés pour la tenue des cinq élections partielles tenues depuis l'élection générale de 2009 (6 juin 2010, 26 septembre 2010, 21 novembre 2010, 29 avril 2012 et 11 novembre 2012). Ceux-ci ont été ajustés en fonction de l'inflation.

Il s'agit d'un dossier de compétence d'agglomération dans la mesure où le taxi relevait de la compétence de la CUM ("cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé").

La Direction du greffe ne disposant pas des crédits nécessaires à même son budget de fonctionnement 2013, des crédits supplémentaires doivent lui être octroyés. Des virements budgétaires en provenance du budget des dépenses générales d'administration sont donc requis.

Le détail des aspects financiers figurent à l'intervention de l'équipe de la Fonction Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le processus électoral à venir a été résumé ci-haut.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Lavinia BADEA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514-872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-12-20

Dossier # :1123430008

CE : 30.004

2013/01/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1122714008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité;

il est recommandé au comité exécutif de mandater :

- le Bureau du contrôleur général pour faire une analyse des écarts entre les honoraires professionnels payés par la Ville selon certains contrats, et ceux qu'elle aurait payés si elle avait utilisé les taux du Décret 1235-87 , analyse devant se faire avec l'appui des services concernés par cette question **(R-9)**;
- conjointement la Direction de l'approvisionnement et le Service des finances pour mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier les avantages et inconvénients de l'introduction sur une plus large échelle de la méthode visant à tenir compte de la notion de "coût total" des biens acquis, incluant les coûts d'entretien **(R-11)**;
- conjointement la Direction du greffe et la Direction de l'approvisionnement pour étudier une formule de présentation normalisée des résultats des analyses des soumissions, laquelle pourrait remplacer les différents modèles actuellement en usage **(R-25)**;
- la Direction de l'approvisionnement, dans le cadre de ses travaux de révision de la politique de gestion contractuelle, de prendre en considération la recommandation R-28 de la commission (concernant les pratiques prévues à la Loi 35) **(R-28)**.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2012-12-07 14:09

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1122714008

IDENTIFICATION**Dossier # :1122714008**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et au règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11-008), des rapports, portant sur le bilan de la première année d'activité de la Commission, ont été produits et déposés à la séance du conseil municipal du 19 mars 2012 et à la séance du conseil d'agglomération du 22 mars 2012. Par la suite, le comité exécutif fut saisi de ces rapports à sa séance du 4 avril 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0486 - Séance du 4 avril 2012 - de prendre acte des rapports et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité.

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues aux rapports de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA

Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-4259

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-12-07

Dossier # :1122714008



Dossier # : 1126090019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Transmission au Conseil municipal pour adoption d'un projet de règlement modifiant la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square Amherst - Marché public Saint-Jacques - Quartier Saint-Jacques - 1125, rue Ontario Est

1. Donner un avis de motion et adopter le projet de « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)»;
2. Soumettre la modification à une consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal tel que prévu à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par : Alain DUFORT

Le 2012-11-26 15:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1126090019

IDENTIFICATION

Dossier # :1126090019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Transmission au Conseil municipal pour adoption d'un projet de règlement modifiant la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square Amherst - Marché public Saint-Jacques - Quartier Saint-Jacques - 1125, rue Ontario Est

CONTENU

CONTEXTE

Selon les dispositions de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier le Plan d'urbanisme en suivant le processus prévu à cet effet. L'office de consultation publique de Montréal sera saisi du dossier tel que requis pour toute modification au plan des « *L imites de hauteurs/ Arrondissement de Ville-Marie du Plan d'urbanisme* », incluse à la partie II du Plan d'urbanisme : les documents d'arrondissement pour l'arrondissement de Ville-Marie du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (01-047).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM07 0683 - 22 octobre 2007 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Investissements Rue Wolfe inc. un immeuble situé au 1125, rue Ontario Est, communément appelé Le Marché Saint-Jacques, pour la somme de 2 300 000 \$, plus taxes / Approuver un projet de bail à titre gratuit en faveur de la Ville pour le maintien de l'ensemble du terrain bordant le bâtiment et de l'activité commerciale sur le site, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022, en plus de cinq options de renouvellement de cinq ans chacune. (pièce jointe, dossier 1070288004);

DESCRIPTION

La présente demande vise à modifier le plan des hauteurs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie afin que la catégorie de hauteur de 16 mètres soit changée pour la catégorie de hauteur de 25 mètres, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square Amherst. Le but de cette modification permettra le rehaussement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, actuellement de 15 mètres environ, à 18,40 mètres environ. Au Plan d'urbanisme, on passerait de la limite de hauteur de 16 mètres à la limite de hauteur de 25 mètres.

Description du projet

Le projet, dont les plans sont en pièces jointes, propose de réhabiliter l'ensemble du bâtiment

du Marché Saint-Jacques et de ses activités. Il s'agit d'un projet mixte. La fonction de marché public est conservée au périmètre du bâtiment tel qu'exigé dans les actes de vente (2007 puis 2 avril 2012). Le projet prévoit des commerces en rez-de-chaussée avec une micro brasserie d'environ 50 m² à l'intérieur du marché et un café-terrasse d'environ 50 m² également à l'extérieur, des bureaux et/ou de l'habitation au 2^e étage ainsi que 15 logements (125 m² chacun) sur les 3 derniers niveaux : au 3^e étage existant, en mezzanine et dans l'étage supplémentaire faisant l'objet de la présente demande. Cet agrandissement est en recul de 4 mètres par rapport à la façade. La hauteur du bâtiment est portée de 15 mètres actuels à 18,40 mètres environ.

L'accès aux logements se fait par la rue Ontario et par la rue du Square-Amherst. Il existe également un accès central en rez-de-chaussée par la rue Amherst. L'axe médian de circulation intérieur piéton est conservé et dessert les boutiques. La plupart de ces boutiques sont traversantes entre la rue Amherst et l'axe central intérieur et comportent des accès directs sur la rue.

Le projet abrite 14 unités de stationnement existantes souterraines, avec accès par la rue Wolfe, 15 unités de stationnement existantes extérieures sur la rue Wolfe ainsi que 10 unités de stationnement du côté du square Amherst. On note l'existence d'un débarcadère sur la rue Wolfe.

Pour ce qui est de la micro-brasserie (ou débit de boissons), il n'y a pas de contingentement dans ce secteur pour les bars mais une distance à respecter de 50 m par rapport à une école et de 25 m par rapport à une salle d'amusement. Cependant, la localisation d'un débit de boissons et la superficie d'un café-terrasse peuvent être autorisées dans le cadre de ce projet particulier et être accompagnées de conditions.

Le processus d'adoption de ce projet de modification au Plan d'urbanisme est imbriqué à celui du projet particulier et indiqué à la section ci-dessous : calendrier et étapes subséquentes.

JUSTIFICATION

La modification au Plan d'urbanisme demandée se justifie par les éléments suivants :

1. les hauteurs au Plan d'urbanisme en bordure de la rue Amherst, côté ouest, sont déjà dans une limite de plafond de hauteur de 25 mètres alors que, du côté est, elles restent dans une limite de plafond de hauteur de 16 mètres. En effet, l'axe de la rue Amherst représentait, il y a quelques années, une limite de zonage, notamment entre le secteur du Centre-ville et le secteur Centre-sud/Plateau Mont-Royal, limite de zonage perdue ensuite après plusieurs redécoupages en quartiers ou en arrondissements;
2. ce projet de modification au plan des hauteurs du Plan d'urbanisme permettrait une harmonisation de hauteurs de part et d'autre de la rue Amherst en incluant cependant uniquement l'îlot visé du Marché Saint-Jacques à l'intérieur de la zone de limites de plafond de hauteur à 25 mètres, parce que cet îlot supporte de façon particulière une fonction sociale et économique forte dans le secteur;
3. le Marché Saint-Jacques est un bâtiment à caractère public, dont la composition architecturale, la volumétrie et la hauteur représentent sur l'artère Amherst un point de repère distinctif et déterminant;
4. l'axe de la rue Amherst est historiquement un axe important à Montréal, reliant le Vieux-Montréal (la tour de l'horloge) à la rue Sherbrooke (le Plateau et le parc Lafontaine). Cet axe reste significatif dans la ville en terme d'accès, de circulation et de vues urbaines; De plus, cet axe croise celui de la rue Ontario, également distinctif d'ouest en est. Le bâtiment se situe à l'intersection de ces deux axes, ce qui rend sa position d'autant plus marquante dans ce secteur urbain;

5. le projet dans son ensemble vise la transformation et la réhabilitation du Marché Saint-Jacques dont le rôle de moteur social et économique dans le quartier est susceptible d'assurer une pérennité et une viabilité au projet;

6. La présente demande de modification au Plan d'urbanisme sera suivie par le projet de règlement (no de dossier 1126090005) dont sera saisi le conseil de l'arrondissement, règlement qui vise à autoriser l'agrandissement en hauteur du bâtiment du Marché Saint-Jacques, le projet comportant l'ajout d'un étage, soit environ 3,50 mètres supplémentaires, à des fins résidentielles;

7. Le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet à sa séance du 4 octobre 2012 et a émis un avis favorable à l'unanimité (PV en pièce jointe) en estimant d'une part que le projet permettra la remise en fonction du marché public et la revitalisation du bâtiment avec les usages mixtes proposés (notamment les nouvelles unités de logements) et en considérant d'autre part que l'ajout au bâtiment n'altérera aucunement son intégrité;

8. Le comité Jacques-Viger a vu le projet à sa séance du 16 novembre 2012 et a émis un avis favorable (PV en pièce jointe); Il estime que l'intervention proposée est respectueuse de l'immeuble existant et que la mixité d'usages proposée s'intègre bien au contexte.

Il émet également des commentaires qui seront intégrés lors de la révision architecturale du projet et qui concernent : les éléments au toit (mezzanines, terrasses, équipements mécaniques), les matériaux choisis et la qualité des appartements en terme de luminosité. La résolution du projet particulier contient l'exigence de soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Le comité se préoccupe par ailleurs des impacts du marché et des commerces relativement aux bruits et aux odeurs. À ce sujet, la résolution du projet particulier est assortie de conditions : 1) Prévoir un système de ventilation adéquat pour ce qui est des émanations pouvant provenir des fonctions commerciales dans le bâtiment ou sur le site; 2) Déposer à l'arrondissement une étude acoustique au terme des 9 premiers mois d'opération de la micro-brasserie et du café-terrasse et prévoir des mesures d'atténuation si nécessaire.

Enfin, le comité souhaite qu'une réflexion soit amorcée sur la dynamique du mail intérieur (perméabilité et visibilité) et suggère l'aménagement du pourtour du marché, d'un square et d'une pergola.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'investissement dans ce projet est d'environ 8,2 M de \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations en matière de développement durable dans ce projet seront développées ultérieurement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Projet à caractère moteur pour ce secteur de l'arrondissement. Réhabilitation du bâtiment du Marché Saint-Jacques. Bonne intégration du projet d'agrandissement au bâtiment et au cadre bâti existant. Projet créant des liens avec l'espace public et les rues limitrophes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est actuellement prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;

- Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme/ transmission d'une résolution pour adoption par le conseil municipal;
- Lecture par le conseil municipal du projet de modification au Plan et transmission à l'Office de Consultation Publique de Montréal;
- Tenue de la consultation publique par l'Office de Consultation Publique de Montréal;
- Affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée de consultation publique;
- Tenue de l'assemblée de consultation publique;
- Adoption d'un deuxième projet de résolution par le conseil d'arrondissement;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme;
- Publication d'un avis aux personnes intéressées décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement;
- Demande de permis;
- Révision architecturale;
- Émission du permis par l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet déposé déroge aux dispositions relatives à la hauteur en mètres et aux usages du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), ainsi qu'à celles de la hauteur du Plan d'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain (Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - avis favorable à l'unanimité / Comité Jacques-Viger - avis favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ

Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-9392

Télécop. : 514 868-4912

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE

Directeur(trice) aménagement urbain
serv.entrville-marie

Tél : 514-872-2698

Télécop. : 514 872-4819

Sylvain Villeneuve
Chef de division urbanisme

Date d'endos. : 2012-10-24

Dossier # :1126090019

CE : 60.001

2013/01/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1135057002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 7 au 11 janvier 2013

Il est recommandé :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 7 au 11 janvier 2013.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2013-01-15 14:43

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1135057002

IDENTIFICATION

Dossier # :1135057002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 7 au 11 janvier 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **7 au 11 janvier 2013** fait état de **10** lancements d'appels

d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie A GAUTHIER

SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE
pour : Marc Demers, Conseiller analyse -
contrôle de gestion

Tél : 514-872-2849

Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937

Date d'endos. : 2013-01-15

Dossier # :1135057002



Dossier # : 1130573001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125954010 : Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125954010 : Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires).

Signé par : Yves SAINDON

Le 2013-01-21 15:12

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1130573001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125954010 : Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE125954010 reçu du comité exécutif le 20 décembre 2012, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à l'octroi d'un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 16 janvier 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à l'octroi d'un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-01-15

Dossier # :1130573001



Dossier # : 1130573002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 125006003 : Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 125006003 : Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2013-01-21 15:10

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1130573002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 125006003 : Autoriser une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE 125006003 reçu du comité exécutif le 9 janvier 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus concernant l'autorisation d'une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 16 janvier 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus relativement à l'autorisation d'une dépense additionnelle de 22 246 353,38 \$, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 / Approuver un

projet d'addenda #14 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 401 464,84\$ à 57 647 818,22 \$, taxes incluses / Autoriser les virements et ajustements budgétaires requis en provenance des unités d'affaires vers le Service des technologies de l'information.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-01-15

Dossier # :1130573002



Dossier # : 1130573003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat: SMCE124745005 : Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 9834 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat: SMCE124745005 : Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 9834 - 3 soumissionnaires.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2013-01-21 15:09

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1130573003

IDENTIFICATION**Dossier # :1130573003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat: SMCE124745005 : Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 9834 - 3 soumissionnaires.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE124745005 reçu du comité exécutif le 9 janvier 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à l'octroi d'un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 16 janvier 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à l'octroi d'un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-01-15

Dossier # :1130573003